



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

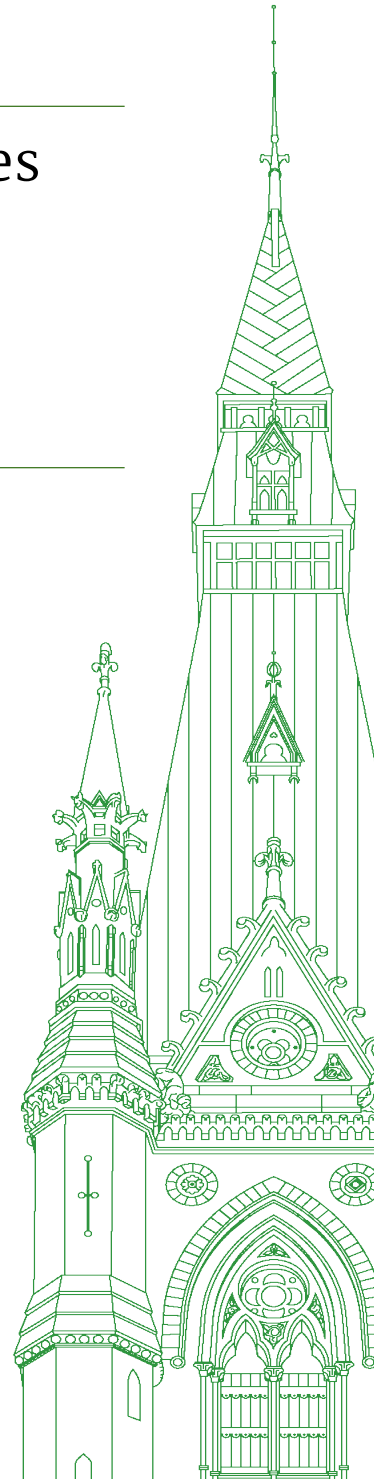
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

Le mardi 7 octobre 2025

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 7 octobre 2025

• (1530)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la cinquième réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Comme toujours, je tiens d'abord à souligner que nous sommes réunis sur le territoire ancestral non cédé du peuple algonquin anishinabe. C'est avec reconnaissance que les membres du Comité sont en mesure d'accomplir leur important travail sur le territoire dont les Anishinabes sont les gardiens depuis des temps immémoriaux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité poursuit son étude sur l'attribution des quotas de sébaste et des permis de pêche exploratoires au homard.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Conformément au Règlement, les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de commencer, je demande à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices, sur les cartes qui se trouvent sur la table. Elles aident à prévenir les incidents audio et les retours de son, de manière à assurer la santé et la sécurité de tous les participants, mais en particulier des interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte: il renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Voici quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Je vous prie d'attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Les personnes qui participent à la réunion par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro. Veuillez cependant vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui sont avec nous par Zoom peuvent choisir, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je rappelle à tout le monde que les commentaires doivent strictement être adressés à la présidence.

[Français]

Je pense qu'aujourd'hui, tous les membres du Comité participent en personne à la réunion. Je demande à ceux qui souhaitent prendre la parole de lever la main. Le greffier et moi ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Nous vous remercions de votre patience.

[Traduction]

Sur ce, je souhaite la bienvenue aux participants d'aujourd'hui.

[Français]

Par vidéoconférence, nous accueillons Mme Kelly Tremblay, pêcheuse. En personne, nous accueillons Ghislain Collin, président du Regroupement des pêcheurs pélagiques professionnels du sud de la Gaspésie.

[Traduction]

Enfin, nous accueillons Alain d'Entremont, président de Scotia Harvest Inc.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire.

[Français]

Madame Tremblay, vous avez la parole pour cinq minutes.

Kelly Tremblay (pêcheuse, à titre personnel): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, bonjour. Je vous remercie de cette invitation à témoigner devant vous aujourd'hui.

Les pêcheurs de crabe des neiges traditionnels ont rarement l'occasion d'être consultés sur les enjeux qui touchent directement notre travail, et je vous suis sincèrement reconnaissante de cette occasion.

Mon conjoint est pêcheur de crabe sur la Côte-Nord depuis 1998. Son père l'était aussi, et nous avons racheté l'entreprise familiale en 2017. Je suis impliquée depuis l'âge de 16 ans dans l'entreprise familiale, mais depuis le rachat, je m'occupe activement de la gestion de l'entreprise et du respect de toutes les obligations qui nous sont imposées par le ministère des Pêches et des Océans, ou MPO. En parallèle, je suis avocate depuis 2012.

Je vais témoigner aujourd'hui au sujet des répercussions de l'exclusion des titulaires de permis de pêche de crabe des neiges de catégorie A, aussi appelés les pêcheurs traditionnels, du processus de sélection des permis de pêche exploratoire au homard du côté de la Côte-Nord. Cette exclusion, qui est basée uniquement sur notre statut administratif de pêcheur traditionnel, nous empêche de participer à de nouvelles occasions de diversification de nos pêches et soulève de sérieuses questions d'équité.

Au fil des ans, les pêcheurs de crabe ont été soumis à de nombreuses décisions et obligations gouvernementales, notamment en ce qui concerne les boîtes noires, le pesage à quai, les observateurs en mer et les registres de toute sorte, pour ne nommer que ceux-là. Évidemment, tout cela se fait à nos frais. Il y a un peu plus de 20 ans, le gouvernement est allé jusqu'à imposer un partage forcé des quotas de pêche de catégorie A pour créer de nouveaux permis de catégorie B. Le ministère des Pêches et des Océans a ainsi réduit les quotas individuels de chaque détenteur de permis de crabe traditionnel d'environ 10 % à 20 %, et ce, sans même avoir consulté les principaux intéressés, qui avaient pris tous les risques financiers afin de commercialiser cette pêche encore peu connue.

Ces changements ont modifié l'économie de nos entreprises et, aujourd'hui, nous avons le sentiment d'être doublement pénalisés. D'une part, nous déjà perdu une partie de nos quotas au profit de nouvelles catégories, et d'autre part, on nous exclut maintenant du processus de sélection pour la pêche exploratoire au homard, alors que les pêcheurs de catégorie B ont été inclus.

Nous faisons donc face à des pêcheurs détenant plusieurs permis de catégorie B à qui nous avons été contraints de donner notre quota permanent, et ce, sans compensation depuis plus de 20 ans. Ces derniers peuvent faire une demande pour l'obtention d'un permis exploratoire, alors que nous ne le pouvons pas. On pourrait croire que le fait d'être un pêcheur traditionnel faisait de nous des pêcheurs privilégiés ou favorisés. Pourtant, la réalité est tout autre. Nous faisons face à une hausse constante des coûts et des frais d'exploitation et à des revenus de plus en plus fragiles à cause des fluctuations du marché et des quotas en constante diminution.

Compte tenu des changements climatiques, qui peut prévoir avec certitude l'évolution des stocks de crabes dans le fleuve Saint-Laurent? La preuve est qu'on retrouvait peu de homard et que, maintenant, on parle d'une possible pêche commerciale. Qui plus est, notre pêche secondaire, qui est la pêche au buccin, a été fermée pendant plus de deux mois cette saison. Nous ne contestons pas cette décision, qui a été prise afin de protéger la ressource, mais cette situation a eu des répercussions économiques majeures, et des fermetures similaires sont à prévoir au cours des prochaines années.

Nous faisons donc face à une double pression: d'un côté, il y a les restrictions croissantes sur nos pêches existantes, et de l'autre, une exclusion complète des nouvelles pêches. Je m'interroge également sur le fait que le ministère des Pêches et des Océans n'a imposé aucune obligation de pesage à quai pour la pêche exploratoire au homard. La déclaration des prises est laissée au bon vouloir des pêcheurs. Quand on parle de transparence, de gestion durable et de rigueur scientifique, il m'apparaît essentiel que, dans le cadre d'une pêche exploratoire, toutes les captures soient mesurées et documentées de façon fiable et rigoureuse afin d'évaluer la ressource, les efforts de pêche et la répartition qui s'ensuivra.

De plus, pourquoi avoir agi de façon aussi précipitée dans l'octroi de permis exploratoires sans même avoir délivré de permis expérimentaux? Cette décision donne l'impression que le processus a été

improvisé et mené dans l'urgence, sans réelle concertation. Ce que nous demandons, ce n'est pas un traitement de faveur, c'est simplement une équité. Nous demandons que les pêcheurs établis, qui ont prouvé leur savoir-faire et leur engagement à l'égard de la ressource, puissent être considérés au même titre que les autres.

Depuis plus de 20 ans, nous réalisons à nos frais des tests après la saison relativement à la vérification de l'état des stocks de crabes des neiges dans la zone 17 pour assurer la durabilité de la ressource. Nous sommes déjà outillés, et nous sommes surtout sensibilisés à la cueillette des données scientifiques afin d'assurer la pérennité de la pêche.

En terminant, même si Mme Lemire, la directrice régionale de la gestion des pêches et de l'Aquaculture pour la région du Québec du MPO, témoigne que, de façon générale, ce sont les détenteurs de permis exploratoire qui auront les permis commerciaux, je peux vous affirmer qu'il n'est pas trop tard pour rajuster le tir et corriger les iniquités. Les permis exploratoires sont délivrés pour des périodes d'un an et ils ne sont pas renouvelables, alors pourquoi ne pas diminuer le nombre de casiers par pêcheur pour permettre à un plus grand nombre d'obtenir une petite allocation? Pourquoi ne pas définir des sous-zones sur la Côte-Nord et ainsi donner une chance à un plus grand nombre de pêcheurs?

• (1535)

Si on veut réellement bâtir une pêche durable et équitable, on doit s'assurer que cela se fait en consultation avec tous les acteurs, et non seulement dans les bureaux du MPO avec les acteurs qu'il considère comme pertinents.

Je remercie le Comité de cette tribune. J'espère sincèrement que nous serons consultés lors de la prise de décisions futures et, surtout, pris en compte lors de l'octroi des permis commerciaux.

Le président: Merci beaucoup, madame Tremblay.

Monsieur Collin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Ghislain Collin (président, Regroupement des pêcheurs pélagiques professionnels du sud de la Gaspésie): Merci, monsieur le président.

Je remercie le Comité d'avoir invité le Regroupement des pêcheurs pélagiques professionnels du sud de la Gaspésie. Aujourd'hui, nous venons ici, à Ottawa, pour parler d'une situation discriminatoire que nos membres ont vécue lors du processus d'attribution de permis de pêche exploratoire au homard dans les zones 17 et 19, situation aux répercussions colossales sur le présent et l'avenir de certains d'entre eux.

Dès janvier 2024, nous avons demandé, dans une lettre adressée à l'ancienne ministre Leboutillier, d'inclure le Regroupement des pêcheurs pélagiques professionnels du sud de la Gaspésie à titre de regroupement en très grande difficulté dans le processus d'attribution des permis de pêche exploratoire au homard dans les zones 17 et 19. Cela aurait pu permettre, selon le hasard du tirage, de redonner un peu de dignité à quelques membres du Regroupement qui souffrent sérieusement depuis maintenant six ans et de les aider économiquement. On a accusé réception de la demande, mais on n'y a jamais donné suite. Dans une ultime tentative d'être pris en considération, de ne plus être oubliés et d'être entendus par Mme Leboutillier, nous avons envoyé une lettre contenant quelques recommandations au MPO, mais nous n'avons reçu aucune réponse.

Le 5 décembre, dans un communiqué de presse de l'ancienne ministre des Pêches et des Océans Diane Lebouthillier, on annonçait les critères primaires du projet de pêche exploratoire au homard dans les zones 17 et 19. Nous avons envoyé une autre lettre à la ministre. Nous félicitons Mme Lebouthillier et nous nous disions ravis qu'elle réaffirme que ce projet était destiné aux associations de pêcheurs en difficulté et qu'une possible réduction du nombre de casiers à 100 par pêcheur pouvait être envisagée pour faire place à plus de pêcheurs dans le besoin. Nous n'avons reçu aucune réponse.

Ayant peur d'être encore mis de côté, nous avons demandé et obtenu une rencontre au bureau régional de Gaspé. Les fonctionnaires présents nous ont précisé qu'ils nous écoutaient de bonne foi, que le MPO étudiait la représentativité des regroupements, qu'il consultait seulement les regroupements représentatifs et que notre regroupement devait refaire tout le processus de vérification. Le 6 janvier 2025, les documents étaient tous envoyés au MPO.

Le 19 décembre 2024, tous les pêcheurs ont reçu, dans un avis, les paramètres principaux du tirage au sort. Certains de nos membres, dont moi-même, étaient exclus du processus, au motif que nous avions vendu un permis de pêche aux crustacés après 2014. Nous avons toujours accepté cette disposition pour avoir l'option d'aider d'autres membres du Regroupement, même si certains des exclus ont vendu des permis de pêche au crabe dans des zones en difficulté, que ce soit parce que les quotas étaient faibles ou parce que la pêche était peu rentable. Dans certains cas, il s'agit d'une moyenne de 10 000 livres de crabe par saison.

Nous étions alors très optimistes quant aux chances des membres du Regroupement restants de gagner au tirage au sort, ce qui aurait permis d'en sauver quelques-uns. Certains membres du Regroupement ont ainsi passé un beau temps des Fêtes pleins d'optimisme et d'espoir pour l'avenir.

Au début de janvier 2025, nous avons réalisé que le critère que le MPO voulait appliquer en ce qui a trait à la contiguïté aurait pour effet de séparer la Gaspésie en deux, soit entre le Nord et le Sud, touchant ainsi au dernier espoir de nos membres. Pourtant, nos permis de pêche au hareng et au maquereau nous autorisent à pêcher du côté nord, et certains de nos membres ont pêché dans la zone 19 du projet. Pour nous, il était donc évident que le programme exploratoire, qui était censé soutenir les groupes de pêcheurs en difficulté, s'était transformé en un programme socioéconomique territorial à saveur électoraliste.

Une lettre a été envoyée à Mme Lebouthillier afin de lui demander, encore une fois, de nous venir en aide devant cette discrimination et cette injustice qui guettaient nos membres à quelques jours seulement du tirage au sort. N'ayant reçu aucune réponse du bureau de la ministre, le 1^{er} février, nous avons écrit au sous-ministre adjoint, M. Adam Burns, afin d'attirer son attention sur la situation injuste et discriminatoire qui touchait encore une fois le Regroupement des pêcheurs pélagiques professionnels du sud de la Gaspésie. Nous avons demandé de rencontrer le directeur régional du bureau de Gaspé, Érick St-Laurent, qui a accepté. Cette rencontre a eu lieu à Gaspé le 18 février 2025, deux semaines après la distribution des permis de pêche exploratoire.

• (1540)

Durant cette rencontre, le sujet de la représentativité du Regroupement était à l'avant-plan. Après quelques argumentations, M. St-Laurent nous a fait part d'une réunion avec les directeurs, le 19 février 2025...

Le président: Monsieur Collin, je m'excuse, je dois vous interrompre. Votre temps de parole est écoulé. Pouvez-vous terminer votre discours très rapidement? Nous aurons plus de temps au cours des questions, plus tard.

Ghislain Collin: D'accord.

M. St-Laurent nous a fait part d'une réunion avec les directeurs, le 19 février 2025, afin de discuter du sujet, et il nous a dit que nous allions recevoir une réponse autour du 23 février. Nous avons signalé plusieurs points douteux du processus et du choix de certains gagnants, mais nous n'avons eu droit qu'à des réponses évasives et des airs contrariés, malaisants.

La lettre de réponse du sous-ministre adjoint, Adam Burns, rédigée en son nom par le directeur général régional associé de la région du Québec, Sylvain Vézina, a été reçue le 20 février, soit le jour suivant la rencontre des directeurs à Québec portant sur la représentativité du Regroupement. M. Vézina commence sa lettre sur un ton paternaliste, protecteur...

Le président: Monsieur Collin, je dois vous arrêter. Nous avons déjà dépassé de presque une minute le temps alloué. Vous aurez du temps plus tard.

[Traduction]

Passons maintenant à notre prochain témoin.

Monsieur d'Entremont, vous disposez d'un maximum de cinq minutes.

Alain d'Entremont (président, Scotia Harvest Inc.): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, bonjour.

Je m'appelle Alain d'Entremont et je suis propriétaire et président de Scotia Harvest, une entreprise de produits de la mer verticalement intégrée située en périphérie de Digby, en Nouvelle-Écosse. J'ai travaillé dans l'industrie de la pêche pendant la majeure partie de ma vie, en mettant mes connaissances sur la pêche, la transformation, les sciences halieutiques et la gestion des pêches au service du développement de mon entreprise. Je siège actuellement à plusieurs comités consultatifs et de gestion, et je participe activement à de nombreux projets scientifiques liés aux pêches.

Scotia Harvest exploite une flotte de navires qui lui appartiennent et une usine de transformation à la fine pointe de la technologie, et elle détient divers permis et quotas à cet effet. Elle fait partie du groupe d'entreprises Mersey, dont je gère les permis de pêche, les quotas et les navires pour les poissons de fond afin de garantir à notre installation un approvisionnement continu en matière première, notamment le sébaste en provenance de tout le Canada atlantique. Mon entreprise achète aussi régulièrement des poissons et des fruits de mer d'autres pêcheurs côtiers et pélagiques, et elle s'associe souvent avec eux pour qu'ils bénéficient de quotas, d'un accès et d'un acheteur fiable pour leurs prises.

Le modèle intégré de Scotia Harvest et ses activités à l'année lui permettent de maintenir une qualité constante, d'innover et d'investir dans la pérennisation, ce qui est particulièrement déterminant pour le développement de ses activités relatives au sébaste. En effet, ce poisson qui présente des perspectives de croissance énormes pour l'entreprise a été un facteur décisif dans la décision de celle-ci d'investir des dizaines de millions de dollars dans une nouvelle usine de transformation, l'élargissement de sa flotte et l'équipement spécialisé. Compte tenu en particulier de la petite taille du sébaste dans de nombreuses régions, cette pêche n'a rien de facile et requiert une approche judicieuse du développement des marchés, des produits innovants et des partenariats stratégiques. Il ne s'agit pas strictement de pêcher, puis de vendre le poisson, mais bien de bâtir une entreprise qui fait vivre des travailleurs et des régions tout en créant une richesse durable.

Pour répondre à la demande variée du marché, il faut proposer des produits sous diverses formes, du poisson entier aux filets en passant par des produits à valeur ajoutée qui sont adaptés aux différentes régions et aux préférences de la clientèle. Dans une perspective de pérennité, cette polyvalence est incontournable. La pêche au sébaste dépend de multiples stocks dont la biomasse fluctue au fil des générations. Elle n'a d'ailleurs rien de nouveau, puisque le Canada y participe depuis longtemps, et notre industrie a des décennies d'expérience dans l'adaptation à l'évolution des conditions environnementales.

En ce qui a trait à l'unité 1, le grand défi actuel réside dans la taille du poisson, qui semble dépendre de facteurs environnementaux, quoique d'autres, comme la couleur du poisson et les prises accessoires, requièrent une surveillance et une évolution constantes. Néanmoins, nous avons l'assurance d'être en mesure de nous adapter aux changements environnementaux, puisque nous le faisons depuis toujours. Malgré tout, pour y arriver, l'entreprise a besoin de garanties réglementaires avant d'effectuer les investissements nécessaires et de consacrer le temps et les ressources voulus au développement responsable de la pêche au sébaste. Dans cette perspective, il faut trouver les bons marchés, ceux qui valorisent la qualité, l'uniformité et la durabilité. L'entreprise doit grandir de manière judicieuse, en misant sur les investissements, les installations et le perfectionnement de la main-d'œuvre. Il lui faut une aide stratégique et réglementaire qui tient compte de l'utilité d'intégrer ses activités ainsi que du rôle de celles-ci en vue de maximiser la valeur de ses pêches.

L'incertitude et la lenteur du débat, qui s'est étiré au fil de plusieurs mandats ministériels, au sujet de l'affectation et de l'accès retardent l'entreprise dans son développement de la pêche au sébaste et risquent de l'empêcher de maximiser son potentiel de marché et d'exploiter pleinement son total autorisé des captures.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1545)

Le président: Merci beaucoup, monsieur d'Entremont.

Passons maintenant à la première série de questions, d'une durée de six minutes. Nous allons commencer par le Parti conservateur, avec M. d'Entremont.

Vous avez la parole pour au plus six minutes.

Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, PCC): Merci beaucoup de vos exposés.

En fin de compte, j'ai perçu dans les trois un dénominateur commun, c'est-à-dire l'absence de consultation ou le recours aux consultations comme prétexte au retrait de quotas.

Ma première question s'adresse à M. d'Entremont.

Quelle part du total autorisé des captures avez-vous prise? Autrement dit, quelle part du total a été pêchée durant les discussions, au cours de la dernière année environ?

Alain d'Entremont: Au cours de la période de consultation, qui, comme je l'ai signalé, s'est étendue sur plusieurs mandats ministériels, l'unité 1 faisait l'objet d'une pêche repère. Les prises n'ont représenté qu'une petite proportion du quota. Cela dit, la pêche commerciale a été déclarée ouverte l'an dernier, mais elle a été soumise à toutes sortes de mesures de gestion qui découlaient du processus de consultation. Je ne sais pas trop. Ces mesures venaient du secteur de la pêche, et elles nous ont vraiment empêchés d'exploiter pleinement notre quota.

Cette année, je dirais que c'est plus positif. Nous pêchons davantage de sébastes et nous arrivons à produire des échantillons pour les marchés et à accroître les prises. Cette année, les choses vont mieux qu'avant, c'est certain. C'est en grande partie parce que le ministère a accepté d'assouplir certaines des mesures de gestion restrictives pour nous donner la possibilité de pêcher.

Chris d'Entremont: Vous avez également parlé de vos navires. Votre entreprise a un modèle d'intégration verticale. Combien de navires avez-vous? Combien d'employés comptez-vous actuellement?

Où finit le produit brut? Ce n'est certainement pas uniquement dans votre usine. Il finit aussi dans d'autres usines des Maritimes.

Alain d'Entremont: Scotia Harvest a sa propre flotte. Elle a trois navires à engins mobiles pour la pêche au poisson de fond ainsi que cinq navires pour la pêche au pétoncle, ce qui permet de prendre diverses espèces, principalement le sébaste, l'aiglefin et le pétoncle.

Pour ce qui est de l'effectif pour l'usine de transformation et la récolte, il totalise environ 200 employés. Pour l'ensemble du groupe d'entreprises Mersey, je ne suis pas certain, mais il me semble que la dernière fois que j'ai vu les chiffres pour toute la Nouvelle-Écosse, c'était plus de 1 000, sous diverses formes, pour l'ensemble des activités.

Le sébaste que nous pêchons finit dans notre propre usine et dans d'autres usines partenaires. Nous nous approvisionnons également auprès de tout un tas de pêcheurs. Lorsque la prise de sébaste est abondante, c'est logique de la répartir entre diverses usines, ce qui donne accès au poisson le plus frais possible. Nous avons des utilisateurs finaux aux quatre coins du monde: au Canada et aux États-Unis, mais aussi en Chine, en Corée et au Japon, sans compter que nous cherchons en ce moment à percer le marché européen.

• (1550)

[Français]

Chris d'Entremont: Monsieur Collin, en ce qui concerne la discussion que vous avez eue avec la ministre, ou plutôt celle que vous n'avez pas eue, pourquoi pensez-vous qu'elle n'a pas au moins répondu aux lettres que vous aviez écrites?

Ghislain Collin: Je ne vois aucune raison.

Pendant des années, nous avons essayé de la rencontrer. Lorsqu'elle a été nommée, nous nous sommes dit que c'était une femme du coin et qu'elle connaissait le dossier pélagique. Nous avons vu cela comme une ouverture et nous étions optimistes. Finalement, de tout son mandat, je n'ai jamais pu rencontrer la ministre des Pêches ni même discuter avec elle. Nous ne savons pas pourquoi.

Elle croyait peut-être que nous étions un groupe électoraliste partisan. Or, les membres de l'association dont je suis le président votent autant pour le Parti conservateur que pour le Parti libéral ou le Bloc québécois. C'est sûr que, à l'époque où les problèmes sont arrivés, les députés élus sur le territoire provenaient du Parti québécois et du Bloc québécois. Puisqu'ils étaient nos députés, c'est normal que nous les ayons fait participer. La ministre a peut-être cru que nous étions un groupe séparatiste.

En fait, je n'en ai aucune idée. C'est un mystère. Nous avons des doutes, mais...

Chris d'Entremont: Vous avez essayé de contacter directement la ministre. Avez-vous eu la chance de parler avec quelqu'un du ministère des Pêches et des Océans, comme toute association?

Ghislain Collin: Oui, mais, chaque fois que des représentants du ministère nous rencontraient, ils nous disaient qu'ils nous faisaient une faveur.

Lorsque nous nous sommes regroupés, il y a six ans, nous étions représentatifs de notre ressource. Or, du jour au lendemain, nous ne savons pas encore pourquoi, ils ont dit qu'ils devaient faire des études pour savoir si nous étions encore représentatifs de notre ressource.

Ils n'étaient donc plus obligés de nous parler. Tout le temps qu'a duré ce processus, soit environ trois ans, ils nous ont ignorés en nous disant, lorsqu'ils nous rencontraient, qu'ils nous faisaient une petite faveur.

Chris d'Entremont: À votre connaissance, les autres groupes de la région ont-ils eu la même expérience avec la ministre?

Ghislain Collin: Non, pas du tout. À ce que je sache, tous les autres regroupements ont eu la chance, à un moment ou à un autre, de rencontrer au moins une fois, ou même quelques fois, la ministre des Pêches dans la région.

Nous étions les seuls à ne pas avoir cette chance et nous ne savons pas encore pourquoi aujourd'hui. Nous n'avons jamais fait de grabuge et avons toujours été de bons pêcheurs.

Chris d'Entremont: Je pense que M. d'Entremont et Collin ainsi que Mme Tremblay viennent de nous dire la même chose. Il semble qu'ils n'ont pas eu la chance de présenter les faits en tant que représentants des pêches dans ces régions.

Ma prochaine question s'adressera à vous, madame Tremblay. En ce qui concerne les pêches exploratoires, d'où proviennent les données pour effectuer le changement d'une pêche à une autre? Il semble qu'on soit passé d'une pêche à l'autre sans avoir les données dont le ministère a besoin pour prendre de telles décisions.

Le président: Madame Tremblay, veuillez donner une courte réponse s'il vous plaît.

Kelly Tremblay: Effectivement.

D'après ce que nous comprenons, il n'y avait pas de données scientifiques. Alors, pourquoi est-on passé tout de suite à des permis exploratoires? Nous nous le demandons aussi parce que, pour

le crabe, nous sommes vraiment surveillés. Il faut faire nos cueillettes et avoir des données.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait pour le homard? Nous ne le savons pas et nous nous le demandons.

Le président: Merci beaucoup, monsieur d'Entremont.

Le prochain intervenant est M. Cormier.

Monsieur Cormier, vous avez la parole pour six minutes.

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Collin, j'aimerais vous demander une précision puisqu'il y a de nouveaux députés dans la salle. Vous pêchez principalement le maquereau et le hareng, n'est-ce pas?

• (1555)

Ghislain Collin: C'est exact.

C'est le regroupement que je représente.

Serge Cormier: D'accord.

Nous savons que votre industrie, comme bien d'autres, notamment celles de la crevette et du turbot, connaît des difficultés.

Vous avez mentionné tantôt d'autres permis. Avez-vous déjà été un pêcheur de homard?

Ghislain Collin: Oui. J'ai fait de la pêche pélagique...

Serge Cormier: Vous n'avez pas eu de permis de pêche au homard auparavant.

Ghislain Collin: Non. Lorsque la pêche pélagique a commencé à diminuer et qu'on a fermé la pêche au hareng de printemps, je me suis parvenu à acheter un permis de pêche au homard. Je me suis préparé un plan financier et j'ai réussi à acheter un permis de pêche au homard en 2021.

Serge Cormier: L'avez-vous encore présentement?

Ghislain Collin: Non. Je l'ai vendu.

Dans la disposition initiale, on disait que ceux qui avaient vendu des permis pour les crustacés ne pouvaient pas participer au tirage. C'était clair pour nous et c'était normal aussi que je n'obtienne pas de permis exploratoire de pêche au homard. C'est pour les membres que je représente.

Serge Cormier: D'accord.

Combien de membres représentez-vous?

Ghislain Collin: Je représente 15 membres.

Serge Cormier: Pêchent-ils tous seulement le maquereau et le hareng, présentement?

Ghislain Collin: Oui. C'est la principale pêche.

Serge Cormier: Avaient-ils des permis de pêche au homard auparavant?

Ghislain Collin: Trois autres membres en avaient un.

Nous étions quatre et c'est la raison pour laquelle nous disions que ça donnait plus de chances aux autres membres de notre regroupement.

Serge Cormier: D'accord.

En ce qui concerne les nouveaux permis qui ont été délivrés, pourquoi pensez-vous que vous avez eu seulement deux permis? Je veux que les personnes le comprennent. Vous en avez seulement eu deux. Est-ce bien cela?

Ghislain Collin: Nous n'avons obtenu aucun permis.

Serge Cormier: Je pensais que votre groupe avait obtenu deux permis.

Ghislain Collin: Non. Ce sont des pêcheurs pélagiques dans le nord de la Gaspésie, que nous ne connaissons pas, qui en ont obtenu.

Serge Cormier: Ce ne sont pas de membres de votre groupe.

Ghislain Collin: Non. Aucun membre de mon groupe n'en a obtenu.

Serge Cormier: D'accord. Ce ne sont pas de membres de votre groupe.

Ghislain Collin: Non.

Serge Cormier: Deux pêcheurs pélagiques ont obtenu des permis, mais ce ne sont pas de membres de votre groupe.

Ghislain Collin: Vu qu'ils disaient que nous n'étions pas représentatifs, ils ont parlé à d'autres pêcheurs pélagiques que nous ne connaissons pas.

Serge Cormier: D'accord.

Comme votre flottille est en difficulté, je présume que, comme les autres flottilles dans la même situation, vous aimeriez certainement obtenir une part de ces nouveaux permis exploratoires ou des permis pour d'autres espèces.

Est-ce bien cela?

Ghislain Collin: Nous nous serions fiés au hasard du tirage. Si un membre avait pu participer et qu'il n'en avait pas obtenu, nous aurions accepté le résultat du tirage, mais ils n'ont même pas eu la chance d'y participer.

Serge Cormier: Je connais un peu mieux la façon dont cela fonctionne dans ma région, qui se trouve juste en face de la vôtre.

Par exemple, pour l'Union des pêcheurs des Maritimes, depuis 1999 et 2000, il y a un partage des ressources pour le crabe des neiges, comme vous le savez. Un certain pourcentage des ressources est attribué aux pêcheurs côtiers et aux pêcheurs autochtones, et les quotas qu'ils reçoivent, par exemple ceux du crabe, peuvent venir en aide à leurs membres et leur permettre de surmonter des périodes difficiles. Je vous rappelle que mon père a pêché le homard toute sa vie.

Dans votre région, il y a le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie. Leurs représentants seront justement ici plus tard. Les membres du Regroupement reçoivent eux aussi des allocations de crabe des neiges, n'est-ce pas?

Ghislain Collin: Oui. Ils ont une bonne allocation de crabe des neiges.

Serge Cormier: Est-ce qu'ils auraient pu, avec leurs allocations, vous donner la priorité et vous aider?

Ghislain Collin: Certainement.

Serge Cormier: Pourquoi ne le font-ils pas?

Ghislain Collin: Dès le début, il y a environ cinq ans, nous l'avons demandé et ils se sont braqués.

Serge Cormier: Quelle est la raison pour laquelle ils ne veulent pas le faire?

Avez-vous le droit de participer à ce tirage?

Ghislain Collin: Non.

Serge Cormier: Pas du tout?

Ghislain Collin: Pas du tout.

Nous n'avons jamais été membres du Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie. C'est pour ça que nous nous sommes regroupés.

Serge Cormier: Vous n'êtes donc pas membres comme les autres...

Ghislain Collin: Nous ne sommes pas des membres qui ont quitté un regroupement pour en former un autre. Nous étions libres et nous avons créé un regroupement.

Serge Cormier: D'accord.

Quelle est votre solution pour recevoir quelque forme d'aide que ce soit du ministère des Pêches et des Océans? Comment voyez-vous ça?

On s'entendra pour dire que d'autres flottilles ont des difficultés. Pour ce qui est du partage des ressources pour le crabe des neiges — j'espère que j'aurai le temps de poser des questions à Mme Tremblay —, c'est vrai que nous voulons certainement aider les gens en difficulté. Je le dirai toujours, peu importe ce que les associations de pêche me diront: l'obtention de ces permis et de ces ressources est un privilège, et non un droit, et il faut essayer de les gérer de façon responsable. Alors, à quoi vous attendez-vous? Quel serait votre plus beau cadeau de Noël?

Ghislain Collin: Nous voulons avoir le même traitement équitable que les autres regroupements, comme dans le cas des morutiers, il y a quelques années. Nous voulons le même traitement équitable.

Premièrement, nous aimerions pouvoir rencontrer les instances.

Deuxièmement, une partie de l'allocation sur le crabe est aussi dans notre ligne de mire, surtout qu'aujourd'hui, cela appartient à un regroupement qui est très à l'aise.

Serge Cormier: C'est parfait. Merci, monsieur Collin.

Je pense qu'il ne me reste qu'une minute de temps de parole.

Madame Tremblay, j'aimerais que vous confirmiez une chose rapidement.

Je crois que les pêcheurs de crabe que vous représentez sont dans la zone 17. Est-ce bien cela?

Kelly Tremblay: Exactement. Ils sont du côté de la Côte-Nord.

Serge Cormier: C'est parfait.

J'ai parlé tantôt du partage qui existe avec les pêcheurs côtiers de la ressource du crabe des neiges. C'était pour leur venir en aide à l'époque, et avec raison.

Vous avez parlé tantôt des débarquements à quai. Au ministère des Pêches et des Océans, ou MPO, on parle beaucoup — ce sont surtout les scientifiques — du besoin d'avoir de bonnes sciences, de bonnes données pour prendre des décisions éclairées.

Ce que j'ai toujours aimé, dans le cas de la pêche au crabe des neiges, c'est qu'il y a des débarquements à quai; ça donne aux pêcheurs un contrôle des prix, des quotas, et ainsi de suite. Je crois que vous l'avez d'ailleurs confirmé tantôt.

Selon vous, pourquoi cela n'existe-t-il pas dans le cas de la pêche au homard? Comment peut-on obtenir des données scientifiques fiables et bien connaître la ressource du homard, s'il n'y a pas de débarquement à quai?

J'aimerais obtenir une réponse courte, parce qu'il ne me reste que quelques secondes.

• (1600)

Kelly Tremblay: C'est impossible de le savoir sans débarquement à quai, comme nous en avons.

Pourquoi n'y en a-t-il pas? Je ne le sais pas. Nous nous posons aussi cette question. Pourquoi y en aurait-il pour le crabe, et non pour le homard? Je ne sais pas si c'est parce que c'était une pêche moins importante auparavant. Maintenant, il faut dire que le homard rapporte autant que le crabe.

La pesée à quai se fait aussi pour le flétan. Par contre, cela n'existe pas sur les quais pour le homard.

Serge Cormier: Merci, madame Tremblay.

Le président: Merci, monsieur Cormier.

Le prochain intervenant est M. Deschênes.

Vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lisuguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vais d'abord m'adresser à vous, madame Tremblay.

Vous avez part du fait que, sur la Côte-Nord, donc dans la zone 18, on ne pouvait pas avoir accès à un permis de pêche exploratoire. Si on détient un permis de pêche traditionnel de crabe, on peut avoir accès à un permis de pêche exploratoire seulement si on détient un permis de crabe de catégorie B. Dans les avis d'intérêt, cette condition est seulement en vigueur dans la zone 18, c'est-à-dire dans votre zone.

Avez-vous pu obtenir des réponses de la part du MPO sur les raisons pour lesquelles vous avez été exclus, sur la Côte-Nord?

Kelly Tremblay: J'aimerais préciser que notre zone est la zone 17.

Effectivement, nous n'avons pas obtenu de réponse. Certains pêcheurs ont tout de même fait une demande. La zone 17 est celle du crabe et la zone 18 est celle du homard...

Alexis Deschênes: Oui, c'est la zone de homard...

Kelly Tremblay: Oui, c'est bien ça. Selon vos documents, c'est la zone 18 pour le homard.

Des pêcheurs ont tout même fait une demande, même si c'était indiqué qu'on ne pouvait pas le faire. Nous n'avons pas reçu de réponse du côté du MPO. Quand nous appelons au bureau de Sept-Îles, on nous dit que c'est la directive et qu'il faut l'appliquer. Nous ne pouvons donc pas faire de demande.

Alexis Deschênes: Il n'y a personne...

Kelly Tremblay: On n'en connaît pas la raison.

Alexis Deschênes: Le ministère ne vous a donné aucune réponse pour vous expliquer pourquoi votre groupe était exclu et qu'un autre était inclus.

Kelly Tremblay: Non.

Alexis Deschênes: Monsieur Collin, vous avez manqué de temps lors de votre présentation. Je vous donne l'occasion de terminer votre intervention, si vous le voulez.

Ghislain Collin: C'est parfait. Merci, monsieur Deschênes.

J'étais rendu à la lettre écrite par le directeur général régional associé de la région du Québec, Sylvain Vézina, à laquelle a répondu le sous-ministre adjoint, Adam Burns, le 20 février, c'est-à-dire au lendemain de la rencontre avec les directeurs, à Québec, au sujet de la représentativité du Regroupement.

M. Vézina a commencé sa lettre sur un ton paternaliste et protecteur en nous disant que la pêche n'est pas facile, que cela va engendrer des coûts sans rentabilité assurée, et ainsi de suite. Il nous mentionne aussi que nous ne sommes pas un regroupement représentatif, que la situation est difficile et qu'il n'y a pas assez de permis pour tout le monde.

Convaincus de notre représentativité et d'avoir subi de la discrimination, nous avons fait appel aux médias pour demander une enquête sur le processus discriminatoire, douteux et très imparfait que nous avons pu observer. Interrogée sur la demande concernant l'enquête et sur le processus d'attribution des permis, l'ancienne ministre des Pêches et des Océans, Diane LeBouthillier, a affirmé que le processus était très honnête, que les règles avaient été appliquées, qu'elle avait personnellement participé au processus en donnant son accord pour les critères, et que tous les regroupements représentatifs avaient été consultés.

En juillet dernier, nous avons rencontré la nouvelle directrice par intérim du bureau régional de Gaspé. Nous avons alors convenu d'une prochaine rencontre. Toutefois, nous attendons toujours que son bureau nous donne une date pour la rencontrer.

Comme j'ai toujours plaidé la représentativité de notre regroupement, depuis peu, nous avons repris la représentativité du hareng de printemps et du maquereau. Cette reconnaissance du ministère des Pêches et des Océans, ne nous étonne pas, mais elle arrive un peu tard. En effet, le fonds des pêches a été épuisé depuis, et les permis ont tous été octroyés.

Au nom de mon regroupement, j'espère que mon témoignage devant le Comité, aujourd'hui, va permettre de pousser l'enquête un peu plus loin et de faire la lumière sur le processus d'attribution des permis et sur la discrimination que nous subissons depuis six ans. Le Regroupement des pêcheurs pélagiques professionnels du sud de la Gaspésie va continuer d'avancer, de conserver son savoir-faire et son expertise, tout en prenant la place qui lui revient dans une industrie canadienne des pêches diversifiée.

Monsieur le président et membres du Comité, je vous remercie de votre écoute.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur Collin.

Donc, si je comprends bien, votre regroupement n'était pas considéré comme étant représentatif. Le MPO refusait d'engager des conversations avec vous jusqu'à cet été, alors qu'il y a eu un changement. On vous a alors dit que, finalement, vous êtes représentatifs.

Ghislain Collin: Exactement. Nous avons reçu un appel, venu de nulle part, nous disant que, finalement, nous étions représentatifs. Je le savais depuis toujours, parce que nous l'étions depuis le début.

• (1605)

Alexis Deschênes: Comment vous a-t-on expliqué ce changement de position du MPO?

Ghislain Collin: D'aucune façon. Il semble que quelqu'un essaie de réparer ses torts. Il y a quelque chose qui se passe.

Alexis Deschênes: Avez-vous une hypothèse sur la raison de ce changement?

Ghislain Collin: Comme on retardait la reconnaissance de notre représentativité, nous n'avions jamais été consultés. Le MPO nous a exclus du processus. Il n'a pas eu besoin de nous. Au fond, c'était une manière de nous mettre facilement de côté et de se débarrasser de nous. Toutefois, l'historique des membres, on ne peut pas effacer ça.

Alexis Deschênes: J'essaie de comprendre la situation, et je veux vous entendre sur les raisons pour lesquelles on aurait voulu se débarrasser de vous. La situation est que vous comptez 15 membres, vous l'avez dit, et que vous êtes sous le coup d'un moratoire. Depuis avril 2022 — on vous l'a annoncé à la dernière minute — il n'y a plus de pêche au hareng et au maquereau. Ainsi, ceux de vos membres qui, par exemple, n'avaient pas des permis de pêche au homard sont en difficulté. Dans le processus d'attribution des permis exploratoires qui a été appliqué, vous avez été totalement ignorés et écartés, parce que vous n'avez pas pu soumettre vos noms. Vous n'avez même pas pu participer au tirage au sort.

Pourquoi avez-vous été écartés par le MPO?

Ghislain Collin: Encore là, il faut le demander et essayer de trouver pourquoi. Qui a fait des démarches pour que le Regroupement ne soit pas jugé représentatif? Je n'en ai aucune idée, vraiment. C'est étrange. Une vérification aurait pu prendre deux jours; or il a fallu trois ans au MPO pour nous dire que, finalement, nous étions vraiment représentatifs.

Alexis Deschênes: Un argument qui a été avancé, à la dernière séance, par le MPO, c'était le critère de résidence, la contiguïté, c'est-à-dire qu'on veut essayer de privilégier les pêcheurs qui sont près des zones de pêche.

Quelle est la situation de vos pêcheurs? Vous en avez fait mention, brièvement, mais pas beaucoup. Votre zone de pêche au hareng et au maquereau, elle s'étend de quel endroit à quel endroit?

Ghislain Collin: C'est toute la baie des Chaleurs jusqu'à Rimouski. C'est toute la Gaspésie au complet. Entre la Côte-Nord et la Gaspésie, la limite se situe dans le milieu du fleuve.

Alexis Deschênes: Donc, vous pêchiez dans la zone couverte par les permis exploratoires.

Ghislain Collin: Exactement. Certains de nos pêcheurs y sont allés. Malheureusement, il n'y a pas eu beaucoup de débarquements. Les infrastructures, de ce côté, n'étaient pas capables de prendre d'importants volumes de hareng et de maquereau. Les pêcheurs descendaient dans le sud pour débarquer leur hareng et leur maquereau.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Voilà qui met fin à notre première série de questions. Passons à la deuxième.

Tout d'abord, je donne la parole à M. Small, pour un maximum de cinq minutes.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

Jamais la réouverture de la pêche n'a généré autant d'enthousiasme ni fait autant de bruit que celle pour le sébaste de l'unité 1. Les libéraux ont fait miroiter des prises susceptibles d'atteindre de 300 000 à 400 000 tonnes. L'obtention d'une part des quotas a donné lieu à bien des manœuvres.

Monsieur d'Entremont, votre entreprise et vous avez sans doute fait beaucoup de lobbyisme pour obtenir une part appréciable de ces quotas. Selon votre expérience, est-ce qu'il y a une autre pêche qui a déjà suscité autant de battage et qui s'est annoncée aussi prometteuse tout en générant aussi peu de prises comparativement au total autorisé? Connaissez-vous une autre pêche au Canada dont le volume débarqué était aussi inférieur au total autorisé des captures?

Alain d'Entremont: Non, aucune ne me vient à l'esprit. Il y a de nombreuses espèces où les quotas n'ont pas été pleinement exploités. En ce qui concerne ce que vous qualifiez de lobbyisme, nous réclamions le respect des parts traditionnelles. C'est un espoir partagé pour toutes les pêches au Canada.

Clifford Small: Selon ce que j'ai entendu dans votre déclaration préliminaire, vous avez investi des dizaines de millions de dollars dans votre flotte et l'usine de transformation.

Il a fallu beaucoup de temps avant que cet investissement rapporte. Comment l'entreprise a-t-elle tenu le coup?

Alain d'Entremont: C'est une bonne question, et je vous en remercie.

Au fil du temps, elle a diversifié ses activités. Nous pêchons divers poissons, pas seulement le sébaste. Oui, nous pêchons le sébaste. Cette année, l'usine a traité des prises en provenance d'à peu près toutes les zones de l'OPANO. Nous pêchons le sébaste, mais pas seulement dans l'unité 1; c'est une partie de l'ensemble de nos quotas de sébaste. Nous pêchons également l'aiglefin et le flétan, entre autres espèces, ainsi que le pétoncle.

L'entreprise a fait construire son usine dans la perspective d'un essor continu de la pêche au sébaste. Une fois que nous aurions accès à la ressource, nous pourrions la pêcher pour la proposer sous diverses formes aux consommateurs, qui prendraient goût au sébaste. C'est d'ailleurs ce qui semble se profiler.

Clifford Small: Puisqu'il a fallu beaucoup de temps avant l'ouverture de la pêche au sébaste dans l'unité 1 et compte tenu du succès dont on présageait, outre le fait que le poisson n'est pas aussi gros que prévu — il ne grandit pas —, quels facteurs expliquent l'échec de cette pêche?

• (1610)

Alain d'Entremont: Je pense que tout ce qui entoure les mesures de gestion ainsi que la volonté — d'après l'ancienne décision ou, du moins, celle qui concernait l'ouverture initiale — d'appliquer toutes les mesures susceptibles de limiter la prise du sébaste nous ont vraiment mis des bâtons dans les roues, sans compter que le calendrier pour l'unité 1 — la capacité d'accéder au poisson au moment où il existe un marché pour lui et où notre équipement peut faire le travail — n'était vraiment pas favorable.

Cette année, la pêche expérimentale s'est ouverte au début du printemps, et la pêche commerciale s'est ouverte par la suite. Il a ainsi été possible de pêcher à diverses profondeurs, et nous comprenons mieux les protocoles, alors les résultats ont été plus positifs. Je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Le seul problème, c'est que si nous avions passé les cinq dernières années à percer des marchés et à les développer plutôt qu'à devoir défendre nos parts traditionnelles, nous serions en meilleure posture et nous aurions pêché davantage de poisson cette année.

Clifford Small: Le gouvernement libéral n'a rien fait dans le but de garantir un marché pour cette grande biomasse. Est-ce exact?

Alain d'Entremont: Il y avait de toute évidence des perspectives de croissance. Je pense que le temps consacré au débat entourant l'accès, l'attribution et les mesures de gestion aurait été mieux employé s'il avait été consacré à la mise en marché.

Clifford Small: Quelles ont été les répercussions des ONG environnementales comme Oceana, qui exercent continuellement des pressions pour que le quota se limite à un pourcentage extrêmement faible de la biomasse?

Alain d'Entremont: Je pense que divers groupes environnementaux ont pris part au processus et aux consultations.

Pour revenir aux questions de M. d'Entremont, je m'interroge parce que nous ne savons pas toujours quels conseils le comité consultatif transmet au ministre. Les normes étaient-elles différentes pour les documents de consultation ou les mémoires des ONG environnementales que pour ceux des intervenants comme nous? Je ne pense pas qu'on le sache. Ce n'est pas très clair.

Clifford Small: Vous avez constaté à quel point les ONG environnementales ont gagné en influence relativement aux avis sur l'état des stocks. Pensez-vous que la ministre devrait renverser cette tendance à ce stade-ci?

Alain d'Entremont: À mon avis, tout dépend de l'ONG. Je pense que certaines d'entre elles comprennent très bien la pêche et ses considérations pratiques, mais pas toutes. Il me semble que pour prendre part aux consultations, chaque intervenant devrait satisfaire à des critères minimums en matière de participation, de contribution et de compréhension par rapport à la pêche.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

Nous passons maintenant à M. Connors, pour au plus cinq minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci.

Monsieur d'Entremont, vous avez dit dans votre déclaration préliminaire qu'il existe des marchés partout dans le monde et ainsi de suite. Ciblez-vous déjà un marché?

Alain d'Entremont: Oui. Nous avons élargi nos marchés traditionnels au Canada et aux États-Unis, mais nous avons l'impression

que pour vendre de grands volumes de marchandises, il faut miser sur les marchés d'outre-mer.

Nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à bâtir un marché en Chine. Ce dossier progresse bien. Maintenant que nous avons envoyé des échantillons, j'irai là-bas dans quelques semaines pour rencontrer nos clients. Ils semblent satisfaits du produit.

Nous devons soutenir la concurrence en provenance d'autres régions du monde. Cela complique évidemment les choses, mais selon nous, grâce à notre façon de pêcher, de transformer et de fournir du poisson canadien, nous vendons un excellent produit. Nous avons bon espoir de continuer à prendre de l'expansion.

Paul Connors: Certains des pêcheurs avec qui j'ai parlé ont évoqué la taille du poisson. Les filets ne sont tout simplement pas assez gros pour les marchés.

Pour vous, s'agit-il d'un obstacle, ou est-ce que vous pouvez au contraire miser là-dessus? Avez-vous une idée afin d'expliquer pourquoi les poissons n'atteignent pas la taille souhaitée?

Alain d'Entremont: Oui, merci. Il y a deux ou trois choses.

Pour ce qui est de la taille du poisson, je pense que c'est une question de capacité biotique et de dépendance à la densité: il y a une quantité énorme de sébastes qui se disputent la même nourriture dans le même écosystème. Le réchauffement des eaux du golfe a forcément un effet. Je pense qu'il y a des répercussions à l'échelle de la population de nombreuses espèces là-bas. On peut difficilement ne pas supposer qu'un quelconque facteur environnemental doit être en cause.

Pour ce qui est des filets, c'est vrai que ce n'est pas facile de traiter des filets de sébaste de petite taille, mais nous y arrivons. Transformer de petits filets de sébaste n'a rien de facile, mais nous y arrivons. Je pense aussi que le monde a changé. Les produits se présentent sous de nouvelles formes. Nous vendons le sébaste entier, étêté, éviscéré ou en crapaudine. Il existe divers types de filets et d'autres formes à valeur ajoutée. Dans une perspective de rentabilité, surtout pour ce poisson de petite taille, il faudra le décliner et combiner ses diverses formes.

Paul Connors: J'ai une question sur la pérennité de la pêche. Elle concerne le sébaste et la crevette du golfe. Les crevettiers craignent-ils que le fait de ne pas prendre tout le quota de sébaste ne nuise au stock de crevettes ou à son rétablissement?

• (1615)

Alain d'Entremont: J'ai entendu cet argument. Compte tenu des prises autorisées, même si tous les navires du Canada allaient pêcher le sébaste dans le golfe, les installations portuaires, les marchés et les usines de transformation ne seraient pas en mesure de gérer un volume de poisson aussi important. Cela dit, je doute qu'un tel volume de pêche ait une incidence suffisante sur la population pour sauver la crevette. Je pense bel et bien que le sébaste joue un rôle dans l'écosystème, mais il me semble que ce serait très difficile pour nous, en tant qu'humains, d'avoir une telle incidence sur le stock de sébaste en question.

Prenons les évaluations récentes en ce qui concerne le taux élevé de mortalité naturelle: compte tenu de ce que révèlent les relevés et la pêche, j'ai l'impression que l'environnement se corrige de lui-même, se rééquilibre, dans une certaine mesure.

Paul Connors: Votre usine transforme-t-elle du sébaste en provenance d'autres provinces, comme Terre-Neuve-et-Labrador?

Alain d'Entremont: Non. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette année, l'usine a transformé du sébaste pêché dans à peu près toutes les zones ouvertes. Nous l'avons pêché dans les divisions 3L, 3N, 3O, 3Ps, 3Pn, 4R, 4T, 4Vn, puis 4V, 4W, 4X et 5Z. Je pense que la division 4S est la seule zone ouverte où nous n'avons fait aucune prise, et c'est simplement parce que nous n'avons pas eu à aller aussi loin.

Paul Connors: Monsieur Collin, j'ai maintenant une question pour vous au sujet de la pêche au homard. Vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que depuis que la région a été séparée en deux, cette pêche est devenue territoriale. Pourtant, la contiguïté n'est-elle pas un facteur majeur pour certaines des pêches en cours? Ce facteur ne s'est-il pas déjà appliqué par le passé?

Est-ce qu'il n'y a pas d'interprétation?

Le président: Nous allons devoir faire une courte pause pour voir à l'interprétation.

[Français]

Je vais parler en français pour voir si ça fonctionne.

[Traduction]

D'accord, du français à l'anglais, c'est bon. Je vais maintenant parler en anglais, et nous verrons si ce sera interprété en français.

Nous sommes de retour.

Monsieur Connors, je vous redonne la parole. Il vous reste environ 45 secondes.

Paul Connors: D'accord.

C'est une question rapide sur la contiguïté pour la pêche au homard. Vous avez dit au début qu'il s'agit d'une pêche territoriale. Que voulez-vous dire?

[Français]

Ghislain Collin: Le territoire de pêche gaspésien a été séparé en deux. Le nord de la Gaspésie a été favorisé au détriment du sud de la Gaspésie. Les pêcheurs du Sud n'avaient pas le droit de participer au tirage, alors qu'ils pêchent et travaillent souvent dans le Nord. L'argument selon lequel ce n'était pas nos zones de pêche ne tient pas. C'était la dernière disposition pour nous disqualifier. Elle a été ajoutée pour avantager certains regroupements. Il y avait un seul regroupement de pêcheurs pour lequel c'était dévastateur, et c'était celui des pêcheurs pélagiques. Nous n'avons jamais été consultés à ce sujet.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors.

[Français]

Je donne maintenant la parole à M. Deschênes pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Monsieur Collin, je veux revenir sur ce point. Quand on regarde le Plan régional d'acquisition des connaissances et de développement de la pêche du homard dans les zones 17 et 19, on voit que les critères d'attribution étaient différents selon les flottilles. Pour les pêcheurs pélagiques, tous ceux qui n'habitaient pas entre Rivière-du-Loup et Gaspé ne pouvaient pas faire de demande.

Qu'est-ce que vous répondez à cette idée du ministère des Pêches et des Océans de donner la priorité à ceux qui sont plus près des zones de pêche?

Ghislain Collin: Ce processus a été mis sur pied par le MPO pour aider les pêcheurs qui étaient en grande difficulté. En six ans, la seule chose que le ministère a mise sur pied pour aider les pêcheurs en grande difficulté, c'est ce processus pour la pêche au homard. Nous avons trouvé que c'était assez bas de sa part, de nous disqualifier de la sorte.

Je ne comprends pas pourquoi le ministère a décidé de séparer en deux la Gaspésie. Il avait déjà séparé la Gaspésie et la Côte-Nord. Depuis plusieurs années, on ne peut pas acheter de permis sur la Côte-Nord si on n'y habite pas, et vice-versa.

Dans ce cas, le ministère a carrément séparé en deux la Gaspésie. Or tous les pêcheurs du hareng d'automne se rassemblent dans la Baie-des-Chaleurs et un peu partout pour pêcher. Parfois, nous allons pêcher plus haut, jusqu'à Rimouski.

Nous ne comprenons pas pourquoi le ministère a pris cette décision.

• (1620)

Alexis Deschênes: En même temps, dans ce processus, il y a des gens du sud de la Gaspésie qui ont pu obtenir des permis exploratoires.

Ghislain Collin: Oui. Il y a eu des critères pour certaines flottilles, et il y a eu des critères différents pour d'autres flottilles. On appelle ça des critères accommodants.

Pour nous, les critères ont toujours été disqualifiants. C'étaient tout le temps des critères pour nous mettre des bâtons dans les roues. Quand nous avions de l'espoir, autre chose arrivait pour nous enlever cet espoir. Finalement, nous n'avons pas du tout participé au tirage.

Alexis Deschênes: Pourquoi pensez-vous que ça s'est terminé de cette façon dans votre cas?

Ghislain Collin: Au début, quand nous avons commencé notre représentation, parce que nous étions en difficulté et que les pêches avaient cessé 24 heures avant le début de la pêche sans que nous en soyons avertis, des élus qui étaient dans la région se sont levés pour nous aider.

Les libéraux croient peut-être que nous sommes souverainistes. Comme je vous l'ai dit plus tôt, je suis président d'une association. Or, dans cette association, les membres votent autant pour les libéraux que pour les conservateurs.

Les seuls qui se sont levés et ont eu le courage de nous aider, ce sont des bloquistes et des gens du Parti québécois. Les libéraux, qui étaient au pouvoir, ne pouvaient pas vraiment se lever pour dire que c'était dégueulasse.

Alexis Deschênes: Vous pensez donc qu'on vous a punis pour ça.

Le président: Monsieur Deschênes, votre temps est écoulé.

[Traduction]

Nous avons deux autres intervenants. Je vais leur accorder moins de temps, parce que nous approchons de la fin. Je vais laisser quatre minutes à M. d'Entremont, puis à M. Klassen.

Monsieur d'Entremont, vous avez quatre minutes ou moins.

Chris d'Entremont: Que puis-je faire maintenant avec quatre minutes ou moins?

En ce qui concerne les permis de pêche au homard, je pense que le problème que nous rencontrons, c'est qu'il n'y a pas nécessairement de données à l'appui de cette pêche. Je pense que la ministre a sorti sa proposition de nulle part en disant: « Eh bien, essayons de régler le problème avec la pêche au homard. »

[Français]

Ma question s'adresse à M. Collin.

Le homard serait-il la réponse aux problèmes de pêche en Gaspésie?

Ghislain Collin: Non, mais vu qu'il s'agissait d'un programme qui était fait pour aider les flottilles en difficulté, au même titre que les crevettiers et les pêcheurs de turbot, nous avons carrément subi de la discrimination, dans la mesure où la ministre, en pensant que nous n'étions pas libéraux, a pu croire que ça ne valait pas la peine de nous aider. Je ne le sais pas. Ça s'est passé au moment où la campagne électorale débutait, alors on se demande encore si ce processus était électoraliste et servait à aller chercher des votes dans des régions moins fortement libérales.

[Traduction]

Chris d'Entremont: Ma dernière question s'adresse à M. d'Entremont.

Avec ce quota de 60 000 tonnes, comment envisagez-vous l'année à venir? Allons-nous pouvoir sortir de l'eau davantage de poissons? Les taux de capture vont-ils s'améliorer un peu à mesure que nous en apprenons sur cette pêche et sur les autres participants?

Alain d'Entremont: Je pense que l'enjeu le plus important entourant la pêche au sébaste dans le golfe n'a rien à voir avec les taux de capture. Il faut attraper le poisson ou le transformer sous une forme qui sera en demande sur le marché. Il n'est fichtrement pas très logique de remplir des bateaux à moins d'avoir la capacité de transformer le poisson et de le livrer au marché sous la forme dont les clients ont besoin.

Je pense que les contraintes commerciales seront les principaux facteurs limitatifs du total autorisé des captures, plus que toute autre limite actuelle.

Chris d'Entremont: Y a-t-il une occasion du côté des appâts? Nous avons eu des problèmes d'appâts dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse du côté de la pêche au homard.

Alain d'Entremont: Il est assurément possible de remplacer certaines autres espèces, ou du moins de remplacer les importations d'autres régions du monde, mais les pêcheurs ont tendance à vouloir un appât en particulier.

Nous avons donné accès à beaucoup de sébastes. Nous vendons bon nombre de découpes et de têtes de sébaste en guise d'appât, mais ce ne sera pas suffisant. Il y a nettement plus de sébastes disponibles à l'heure actuelle que la demande d'appâts pour les pêches au casier.

• (1625)

Chris d'Entremont: Dans l'ensemble, le ministère des Pêches fait-il encore obstacle à certains des processus que vous envisagez?

Alain d'Entremont: En fait, je suis certain que nous pourrions trouver des raisons pour lesquelles les affaires sont plus difficiles, mais je pense que nous avons eu un meilleur départ cette année que l'année dernière. Tout a commencé lorsque le ministère nous a écoutés pour la première fois au comité consultatif, quand nous lui avons expliqué pourquoi tant de poissons restaient dans l'eau.

Nous avons souligné les problèmes entourant certaines mesures de gestion et restrictions sur la profondeur, et nous avons dit que nous pouvions répondre nous-mêmes à d'autres besoins en matière de conservation en ajustant nos engins, en modifiant nos habitudes de pêche et en changeant la période de l'année. Les pêcheurs font très bien leur travail, et si vous leur en donnez l'occasion et que vous leur dites ce qu'ils doivent faire, ils peuvent généralement trouver un moyen.

Je pense que c'est beaucoup plus facile si le ministère nous présente toutes les limites et nous demande de trouver un moyen d'y arriver. S'il nous dit simplement combien de poissons nous pouvons prendre, nous trouverons une façon de les sortir de l'eau d'une manière qui fonctionne.

Le président: Merci beaucoup, monsieur d'Entremont.

Le dernier intervenant du premier groupe de témoins sera M. Klassen.

Vous avez quatre minutes ou moins.

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Je vous remercie.

Puisque M. Cormier voulait terminer certaines questions qu'il avait commencées, je vais lui céder la parole.

Serge Cormier: Merci beaucoup.

[Français]

C'est difficile de poser toutes nos questions en quatre minutes.

Monsieur Collin, je comprends que vous soyez déçu de tout ce processus. Moi aussi, au fil des années, j'ai été déçu de certaines décisions prises par des ministres, qu'il s'agisse de la ministre des Pêches et des Océans ou d'autres ministres. Nous avons certainement aussi été déçus des décisions de ministres d'autres partis. Cependant, si nous nous attardons à cela, nous ne trouverons pas de solution aujourd'hui. Nous voulons voir comment nous pouvons avancer.

Vous avez dit que certains de vos membres avaient déjà eu un permis de pêche au homard, tout comme vous-même. J'essaie juste de faire la part des choses. Si, demain matin, je vends ma maison 200 000 \$ et que, cinq ans plus tard, je réalise qu'elle vaut désormais 500 000 \$, je ne retournerai pas voir l'acheteur pour lui demander la différence. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a des pêcheurs qui ont eux-mêmes pris la décision de vendre certains de leurs permis quand la pêche n'allait pas bien et que, maintenant que la pêche va bien dans certains secteurs, ils veulent les récupérer. On va chercher toutes sortes de raisons, et c'est compréhensible. Tout le monde veut bien vivre, avoir des revenus, etc.

Voici où je veux en venir. Je comprends que certains de vos membres sont en difficulté. Il y a aussi des pêcheurs en difficulté dans ma région, dans le domaine du hareng et du maquereau. Cependant, il existe déjà des mécanismes pour leur venir en aide, comme je vous le disais plus tôt. Par exemple, on a déjà transféré des quotas de crabe entre des flottilles. On pourrait aussi réviser ces quotas, ou encore permettre le rachat de certains permis. Peut-être que le permis de pêche au homard que vous avez vendu ne vaut pas 500 000 \$. Il y a un prix.

Seriez-vous en faveur d'un quelconque programme de rachat de permis? C'est la seule question que j'ai pour vous.

Ghislain Collin: Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les quatre membres, dont je fais partie, qui ont été exclus du tirage parce qu'ils ont déjà eu un permis de pêche aux crustacés ont toujours su qu'ils en seraient exclus. Cela a toujours été clair, et nous ne nous sommes jamais battus contre ça. Nous sommes ici aujourd'hui pour ceux qui ont été mis de côté et qui n'ont jamais eu de permis de pêche aux crustacés. Pour eux, c'est la pauvreté.

Serge Cormier: C'est un peu différent, d'accord. Je le comprends.

Ghislain Collin: Cela n'a jamais été contesté.

Serge Cormier: D'accord.

[Traduction]

Monsieur d'Entremont, je vous remercie de votre présence. Je ne sais pas si vous êtes le frère ou le cousin de notre collègue. Je ne vais pas poser de question.

Des voix: Oh, oh!

Serge Cormier: Blague à part, quelle part de la pêche hauturière avez-vous obtenue grâce au nouveau quota de sébaste? Était-ce environ 58 %?

Alain d'Entremont: Oui. Après le retrait des 20 % pour les deux autres parts, le quota aurait été d'environ 58 %.

Serge Cormier: Bien sûr, une partie de la part historique n'a pas été respectée, comme vous l'avez dit. Vous en aviez probablement un peu plus avant la fermeture de la pêche.

Cela dit, vous avez indiqué plus tôt qu'il y avait une façon de nouer un partenariat. Par exemple, les crevettiers ou d'autres flottilles pourraient s'associer avec vous, obtenir une partie de votre quota et aller pêcher le sébaste.

• (1630)

Alain d'Entremont: C'est exact.

Serge Cormier: Disons qu'un crevettier veut aller pêcher demain avec une partie de votre allocation pour 30 ¢ la livre. Quelle part lui donnerez-vous afin de pêcher ce quota pour vous?

Alain d'Entremont: Parlez-vous d'un prix par livre?

Serge Cormier: Oui.

Alain d'Entremont: Tout dépend de la taille du poisson et de la période de l'année. Lorsque nous prenons des dispositions avec des navires afin qu'ils pêchent pour nous, nous envisageons habituellement un partenariat à plus long terme tout au long de l'année. Bon nombre de ces navires ne sont pas disponibles pendant une bonne partie de l'année. Pour ce qui est de pouvoir débarquer les prises sous une forme que nous pouvons ensuite transporter jusqu'à l'usine pour la transformation, c'est un défi, mais nous payons un prix équitable en fonction des captures. À l'heure actuelle, la majeure partie des poissons sont débarqués à Glace Bay, puis transportés par camion jusqu'à mon usine. Nous avons acheté à d'autres endroits dans le passé.

Le président: Votre temps de parole est écoulé, monsieur Cormier.

Nous en avons terminé avec notre premier groupe de témoins.

Je tiens à remercier nos témoins de leur témoignage en personne et par vidéoconférence. Ce sera très, très utile pour le rapport que nous rédigerons sur les témoignages que nous avons reçus.

Nous allons suspendre brièvement la séance pendant que le prochain groupe de témoins s'installe.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Avant de passer à notre deuxième groupe de témoins, j'aimerais faire quelques observations à l'intention des nouveaux venus.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

[Français]

Nous accueillons M. Emmanuel Sandt-Duguay, pêcheur.

[Traduction]

Nous accueillons Ian MacPherson, directeur exécutif de la Prince Edward Island Fishermen's Association, qui témoigne par vidéoconférence.

[Français]

Sont aussi en ligne M. O'neil Cloutier, directeur, et Mme Claire Canet, chef de projets, tous deux du Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie.

[Traduction]

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire votre allocution d'ouverture.

[Français]

Nous allons commencer par vous, monsieur Sandt-Duguay. Vous disposez de cinq minutes.

Emmanuel Sandt-Duguay (pêcheur, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Je remercie les membres du Comité de leur invitation. Je m'appelle Emmanuel Sandt-Duguay. Je suis pêcheur et résidant de la municipalité de Rimouski, au Québec.

Il y a malheureusement eu beaucoup d'incohérences et d'irrégularités dans les mécanismes et les critères qui ont été utilisés dans l'attribution des permis de pêche exploratoire au homard dans la région du Bas-Saint-Laurent, en 2025. Il y en a eu beaucoup trop pour que je puisse en dresser la liste ici. J'ai seulement cinq minutes de temps de parole. Je serais ravi de répondre à vos questions par la suite.

J'aimerais tout de même souligner que, dans la Politique d'émission des permis pour la pêche commerciale dans l'est du Canada, il est clairement indiqué que la proximité de la ressource constitue un facteur de préséance reconnu pour la délivrance de nouveaux permis exploratoires. Ce facteur de préséance a été reconnu dans la région du Québec, en 2018, par l'utilisation d'un critère de résidence lors de l'attribution de permis de pêche au homard en Gaspésie, entre Rivière-à-Claude et la rivière Tartigou. Il fallait être résident du secteur. On comprend qu'on veut favoriser ici une pêche locale avec des pêcheurs locaux et des retombées économiques locales. Or, dans sa dernière séance d'attribution, en 2025, le ministère a utilisé de nouveaux mécanismes et a réservé des permis dans ma localité, Rimouski, pour les attribuer à des pêcheurs dont la plupart étaient de l'extérieur de la région et dont certains ont leur lieu de résidence à plus de 400 kilomètres de chez nous.

Le projet du plan d'acquisition de connaissances et de développement est le suivant: délivrer 24 des 35 permis prévus de la zone 19 directement dans mon secteur entre Matane et Rimouski. Je pêche le bourgot, ou buccin. C'est ma principale pêche. Je n'ai pas de permis pour le crabe des neiges, je n'ai pas d'allocation de crabe des neiges, je n'ai pas de permis de pêche à la crevette, je n'ai pas de quota de pêche au turbot et je ne pêche pas les poissons pélagiques non plus. Je n'ai pas été retenu dans les critères d'application du plan d'attribution.

Pourtant, la pêche au bourgot a une importance locale et est de plus en plus précaire depuis les dernières années. On vit de grands changements dans l'écosystème de l'estuaire du Saint-Laurent. D'ailleurs, en février dernier, des biologistes de Pêches et Océans Canada, de l'Institut Maurice-Lamontagne, ont présenté une étude, lors de la revue scientifique, indiquant que le homard fait de la prédation sur le bourgot. Le homard, nouvellement arrivé en masse dans le secteur de l'estuaire, mange du bourgot. Bien que le total autorisé de captures de ma zone était stable depuis plus de 20 ans et se situait à 491 tonnes, il a été réduit de 66 % en 2025, soit des deux tiers du quota. De plus, on a fermé la pêche du 15 mai au 15 juillet pour protéger la ressource lors de la ponte.

Il faut protéger la ressource, je suis d'accord. Cependant, je n'ai rien d'autre à pêcher durant cette période, à part peut-être un peu de flétan de l'Atlantique. Je n'ai pas pu garantir d'emploi à mon équipage, et mes salaires ne peuvent pas compétitionner avec les salaires offerts par ceux qui ont obtenu des permis de pêche au homard. Un de mes employés est allé pêcher avec un autre pêcheur qui a eu un permis de pêche au homard. Je n'en ai pas eu, et je me demande pourquoi. Pourquoi les pêcheurs locaux, qui sont touchés négativement par la nouvelle ressource du homard présente sur le territoire, n'ont-ils pas été considérés dans ce plan? Je n'ai jamais été consulté de la part du MPO, il n'y a pas eu d'organisation de rencontres. On a précipité les choses dans l'attribution de ces permis et je n'ai été invité à aucun tirage au sort.

D'un côté, on m'a demandé au printemps dernier d'arrêter de pêcher mon espèce principale, le bourgot, afin de protéger la ressource. Le bourgot se fait manger par le homard. De l'autre côté, je vois d'autres pêcheurs arriver de l'extérieur dans mon port d'attache pour bénéficier de cette nouvelle ressource. De plus, on apprend maintenant que certains pêcheurs ayant obtenu des permis ont pêché jusqu'à 150 000 livres de homard en 2025 avec ces nouveaux permis alloués. À un prix moyen de 8 \$ la livre, cela donne environ 1 million de dollars ou 1,2 million de dollars. C'est pas mal plus que le salaire du premier ministre du Canada. Il s'agit pourtant d'une ressource publique.

Je m'interroge sur l'avenir des pêches. La proposition du MPO est-elle de rendre millionnaires une poignée d'individus et de faire en sorte que tous les autres ne puissent pas en bénéficier? Est-ce de déplacer des gens à plus de 400 kilomètres de leur lieu de résidence et de priver d'accès les pêcheurs locaux dans un espace à quai limité dans un contexte de pénurie de logements? Cela a-t-il du sens sur le plan économique ou social ou sur le plan du développement régional?

Le plan d'attribution présenté en 2025 est un plan qui divise les différentes flottilles, qui crée parfois de la division au sein d'une même flottille, qui crée de la division dans les villages, qui crée de la division dans les quais et qui divise les pêcheurs. C'est une belle occasion manquée, selon moi, de proposer un avenir meilleur pour tous. Pourtant, c'est vraiment un beau cadeau d'avoir cette nouvelle ressource du homard en abondance dans nos eaux. L'année 2025 a été une année record de débarquement de homard au Québec. Pourrait-on faire mieux dans la répartition de l'effort? Peut-on être équitable et partager cette ressource collectivement?

Pourquoi ne pas imposer des limites de capture ou un système de quota pour ces nouveaux permis? La plupart des autres espèces ont des systèmes de quota. Pourquoi ne pas favoriser le plus grand nombre de pêcheurs? Pourquoi ne pas permettre à tous les acteurs de la communauté côtière du Québec d'en profiter?

J'aimerais terminer mon allocution en mentionnant que le Cadre décisionnel pour l'octroi de nouveaux accès, que le ministre des Pêches et des Océans a recommandé et approuvé en novembre 2002, repose sur trois principes, que je vais présenter en ordre de priorité.

- (1640)

Il y a d'abord la conservation. Vient ensuite la reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités des Autochtones. Ensuite, il y a l'équité. Elle compte deux volets, soit la procédure et le fond. Pour ce qui est de la procédure, les critères d'accès doivent être utilisés avec justice et cohérence dans le cadre d'un processus décisionnel ouvert, transparent et responsable qui assure à tous un traitement équitable. Quant au fond, la pêche est une ressource...

Le président: Monsieur Sandt-Duguay, je vous demande de conclure.

Emmanuel Sandt-Duguay: Je n'en ai que pour quelques secondes.

Pour ce qui est du fond, la pêche est une ressource publique commune qui devrait être gérée sans créer ou aggraver de disparités excessives entre les personnes ou les régions.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. MacPherson.

Vous avez la parole pour un maximum de cinq minutes.

Ian MacPherson (directeur exécutif, Prince Edward Island Fishermen's Association): Merci beaucoup, monsieur le président.

Au nom de plus de 1 260 capitaines membres de la Prince Edward Island Fishermen's Association, ou PEIFA, je tiens à remercier le Comité permanent des pêches et des océans de me donner l'occasion de présenter ces points de vue divergents, mais importants.

L'augmentation récente des ressources de sébaste a créé des circonstances uniques et difficiles. Pour des raisons de commodité, j'aimerais énumérer quelques situations et commentaires clés entourant la récente attribution des quotas de pêche au sébaste et des permis exploratoires.

En ce qui concerne le sébaste, les éléments sont fondés sur le programme d'essais de deux ans que l'ancienne ministre fédérale des Pêches, Diane Lebouthillier, avait annoncé en 2023. Il est rare qu'une espèce se rétablisse après plus de 20 ans de moratoire. C'est l'histoire de l'œuf et de la poule. Le développement du marché a été limité, car les quotas n'ont pas été attribués parce qu'il y avait un pourcentage élevé de petits poissons. C'est un cas classique où chaque administration estime qu'elle devrait recevoir la majeure partie des quotas en fonction des antécédents de pêche.

Il y a eu beaucoup de débats sur le moment où la pêche devrait être ouverte. Les poissons ont cessé de grandir, comme je l'ai mentionné plus tôt, mais ils sont en deçà de la longueur optimale des filets sur le marché. À ce jour, il s'agit surtout d'une pêche à l'apât, ce qui donne un faible rendement aux pêcheurs. Il n'y avait pas de plan d'attribution complet, même si nous avons été avisés il y a plus de cinq ans qu'une importante cohorte de poissons s'en venait.

L'industrie savait que les quotas historiques ne s'appliqueraient pas et a ouvert la porte à de nouveaux arrangements. L'offre de l'Île-du-Prince-Édouard a été faite conjointement avec les Premières Nations d'Abegweit et de Lennox Island. Les Premières Nations établiraient leurs quotas s'ils étaient attribués. Malheureusement, les Premières Nations de la PEIFA ou de l'île n'ont rien eu. Les petites allocations accordées à 210 titulaires de licence représentaient environ 13 000 livres par pêcheur.

La diversification est essentielle dans certaines zones, mais il faut des infrastructures. Nous avons besoin de quotas viables pour les pêcheurs. Les associations pourraient prêter main-forte si des plans étaient demandés et présentés pour assurer une distribution juste et équitable des quotas aux membres. Les associations pourraient également aider à coordonner la vente du produit au nom des pêcheurs.

Les permis exploratoires peuvent contribuer à la diversification économique d'une zone ou d'une région s'ils répondent aux critères suivants. Comme il a été mentionné lors du précédent dialogue sur le sébaste, la diversification économique et l'équivalence devraient être des éléments clés de toute pêche exploratoire. En ce qui concerne les permis exploratoires, ils soulèvent des préoccupations auxquelles il faut répondre.

Nous devons veiller à maintenir le principe disant que « pour chaque nouveau permis, un autre disparaît ». Il faut s'assurer que des programmes d'évaluation scientifique précis et suffisants sont en place. Une évaluation supplémentaire pourrait être nécessaire, en fonction des espèces et des programmes existants.

En ce qui concerne le homard, il faut imposer des restrictions géographiques si les prises diminuent. La baisse pourrait déséquilibrer des zones où le principe « pour chaque nouveau permis, un autre disparaît » a préservé la santé des stocks. La durée des permis doit être revue annuellement et être très limitée. En réalité, la plupart des projets pilotes deviennent permanents. Il n'est pas toujours préférable d'accroître l'accès et le volume. Nous constatons que les rendements sont marginaux. Je parle du homard dans certaines pêches par rapport au prix sur le marché. Encore une fois, il faut te-

nir compte davantage de la viabilité économique pour les pêcheurs de la région.

L'augmentation des volumes de sébaste et possiblement des pêches exploratoires indique que les conditions océaniques évoluent. Il incombe au ministère des Pêches et des Océans non seulement de travailler en étroite collaboration avec les pêcheurs et les organisations de pêcheurs, mais aussi de comprendre que les programmes et les politiques existants ne répondent peut-être pas aux besoins de nos pêches actuelles.

Notre marge d'erreur est très faible, et il ne faut pas réduire à néant les possibilités d'expansion ou de création de nouvelles pêches. Ces occasions exigent une planification et une surveillance adéquates, et il faut absolument prioriser la protection de la ressource à l'étude.

Voilà qui conclut la déclaration préliminaire de la PEIFA. Nous serons heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

Merci.

● (1645)

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacPherson.

[Français]

Nous allons maintenant passer à M. Cloutier et à Mme Canet, qui vont se partager un temps de parole de cinq minutes.

O'neil Cloutier (directeur, Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie): Merci, monsieur le président.

Je suis pêcheur depuis 1977, et je suis le directeur général et fondateur du Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie, ou RPPSG, depuis 1991.

Ma collègue ici présente, pilote plusieurs dossiers du RPPSG depuis 2017. Nous représentons les 146 détenteurs de permis de homard et de pêche commerciale individuelle des zones 19, 20 et 21. C'est donc tout le sud de la Gaspésie et une partie du nord de la Gaspésie, jusqu'à Mont-Louis.

Notre mission est d'assurer le développement durable de la pêche au homard, qui permet de soutenir les besoins socioéconomiques des pêcheurs actuels, sans compromettre la capacité des générations futures de poursuivre la pêche, en se basant sur une gestion durable et prudente de la ressource fondée sur la science.

L'augmentation de l'effort de pêche par le MPO est préoccupante. Depuis 2022, le RPPSG finance à 100 % des relevés de homards post-saison par un pêcheur de la zone commerciale 19B. L'ensemble des homards capturés sont remis à l'eau après avoir été caractérisés.

Nous effectuons aussi, en saison, dans les sous-zones commerciales 19C et 19B, une récolte de données avec des casiers expérimentaux. Les deux pêcheurs participants gardent les homards de taille commerciale des deux casiers mis à leur disposition, soit environ 0,4 % de l'effort de pêche de la zone 19 commerciale.

Or, dans le cadre de la phase 1 de mise en œuvre du plan d'acquisition de connaissances du MPO, avec des permis exploratoires, l'augmentation de l'effort de pêche est de 113 % pour l'ensemble de la zone 19 et de 37,5 % pour les sous-zones commerciales 19A2 et 19C2.

En 2024, le MPO nous a confirmé oralement qu'aucun élément scientifique objectif ne venait soutenir l'augmentation importante des 7 750 casiers exploratoires pour la récolte de données prévues. Plusieurs réponses doivent être apportées au sujet du recrutement, la biomasse disponible et l'effort de pêche supplémentaire qu'elle pourrait éventuellement soutenir, y compris dans les sous-zones commerciales 19A2 et 19C2.

Plusieurs années de récolte de données supplémentaires seront nécessaires pour acquérir une connaissance suffisante. Certaines réponses pour quelques sous-zones de la zone 19A1 ont été apportées par les Wolastoqey après des années de pêche expérimentale, puis exploratoire. Par contre, plusieurs sous-zones n'ont jamais été étudiées, notamment à l'ouest de Matane. Les données scientifiques sur les sous-zones commerciales 19A2 à 19C2 sont encore très partielles. Une augmentation soudaine d'un effort de pêche qui n'est basée sur aucune donnée scientifique probante peut mettre en danger la ressource et les pêcheurs actuels qui en dépendent. Nous ne voulons pas que le homard soit victime, comme la morue, d'une gestion basée sur une apparente abondance.

• (1650)

Claire Canet: La ressource est un bien public commun n'appartenant pas au MPO, mais le MPO l'utilise pourtant pour financer sa récolte de données. Le principe est que, si les ressources capturées sont commercialisées par ceux qui effectuent la capture de données, le projet doit se faire dans le cadre d'une entente de collaboration avec les pêcheurs qui dépendent de la ressource. Sinon, le MPO ou un tiers finance à 100 % les opérations de récolte de données, et les captures doivent être remises à l'eau. Or, ce n'est pas le cas pour la mise en œuvre de ce plan de récolte de données.

La gestion de l'accès à la ressource est fondée depuis plus de 50 ans sur le principe de contiguïté. Ainsi, l'accès est accordé à ceux qui sont le plus près de la ressource, puisque ces derniers semblent plus susceptibles de dépendre fortement de cet accès pour la santé économique de leur village. C'est ce que nous avons entendu, d'ailleurs, de la part de M. Sandt-Duguay.

Cependant, il semble que ce principe n'ait pas été appliqué de manière constante pour les permis de pêche exploratoire dans la zone 19. Des pêcheurs du sud de la Gaspésie ont obtenu des permis exploratoires individuels ou communautaires, alors que d'autres, en difficulté, ont été exclus au nom de ce principe.

Pour terminer, le MPO n'a pas évalué les risques économiques que fait courir aux homardiens ce nouvel effort exploratoire qui, de fait, s'apparente à une pêche commerciale. La valeur d'une entreprise de pêche est basée sur la santé du stock de sa sous-zone, sur les captures potentielles par permis, sur le nombre de participants et sur la valeur au débarquement, qui, elle, dépend des volumes débarqués et de la capacité du marché à les absorber.

En 2025, les capacités de transformation étaient insuffisantes. Des milliers de homards pêchés en vertu d'un permis exploratoire n'ont pu être transformés et vendus. C'est un gâchis de la ressource. Des pêcheurs ont parfois dû rester à quai.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, madame Canet et monsieur Cloutier.

[Traduction]

Sur ce, nous allons passer à notre première série de questions. Ce seront des interventions de six minutes.

Je vous cède la parole, monsieur d'Entremont, pour six minutes ou moins.

Chris d'Entremont: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Monsieur Sandt-Duguay, vous avez dit que des pêcheurs vivant à 400 km de votre région sont venus pêcher le homard chez vous. D'où venaient-ils? Venaient-ils de Montréal ou d'ailleurs?

Emmanuel Sandt-Duguay: Ils venaient de la direction de Gaspé.

Chris d'Entremont: Gaspé, c'est assez loin.

Emmanuel Sandt-Duguay: Oui. Certains venaient de Rivière-au-Renard, près de Gaspé. C'est à 400 km.

Chris d'Entremont: Pourquoi pensez-vous qu'ils ont eu des permis exploratoires?

Emmanuel Sandt-Duguay: Je compatis avec les autres pêcheurs. On est en train de vivre des moments difficiles par rapport à la crevette. Je pense que vous avez déjà traité de ce sujet, ici. On vit aussi des difficultés par rapport au turbot. Par contre, je ne pense pas que c'était la solution.

On peut parler des allocations de sébaste, aussi. Les crevettiers ont les bateaux appropriés pour pêcher le sébaste. Si on leur avait permis d'en pêcher plus, ils auraient pu pêcher seulement du sébaste. Cependant, puisqu'ils ne pouvaient pas en pêcher beaucoup, il leur fallait autre chose. Peut-être qu'ils auraient pu avoir du crabe des neiges. C'est plus facile, avec un crevettier, de pêcher et de transformer du crabe des neiges que de pêcher du homard. En effet, pour la solution du homard, il faut qu'ils s'achètent un autre bateau pour aller pêcher à l'extérieur. Certains ont comme gagné à la loterie en ayant des très bons permis dans de très bons secteurs, alors que, pour d'autres, ça n'a pas été la meilleure solution.

• (1655)

Cependant, il y a eu des dommages collatéraux pour les résidents du secteur. Personne, au MPO, n'a vérifié s'il y avait une capacité à quai. Il y a aussi des implications socioéconomiques sur le terrain.

On prend des décisions dans les bureaux, mais sur le terrain, les pêcheurs se côtoient sur les quais, et il y a des dommages collatéraux.

Chris d'Entremont: Je pense que le ministère n'a pas consulté les pêcheurs locaux. C'est un problème qu'on a vu à plusieurs reprises. S'il l'avait fait, il aurait peut-être mieux compris la question de la proximité. Il aurait pu allouer des quotas à des pêcheurs qui vivent plus près de la ressource.

Or, il semble qu'il n'y ait pas vraiment eu de consultation avec les pêcheurs, comme cela arrive souvent. Quelqu'un à Ottawa, loin du terrain, a décidé qu'il avait besoin de permis.

Emmanuel Sandt-Duguay: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il s'agit d'adopter une approche descendante et ascendante, et on se rejoint quelque part entre les deux pour prendre des décisions.

À mon échelle, il n'y a pas eu de consultation.

[Traduction]

Chris d'Entremont: Je vais passer à M. MacPherson. Je vous remercie également de vous joindre à nous aujourd'hui.

Ma question porte sur les permis exploratoires ou expérimentaux. Au fur et à mesure que les industries ou les pêcheurs identifient différentes espèces à pêcher, comment le ministère devrait-il traiter ces données?

Il est parfois très difficile de savoir à qui les pêcheurs sont censés s'adresser pour en discuter. Dans le cas particulier de la Gaspésie, un permis exploratoire a été mis au point.

Comment pensez-vous que les choses devraient se passer à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les environs?

Ian MacPherson: Il est toujours préférable de dialoguer avec les associations. Elles sont les mieux placées pour rediriger des éléments précis à divers comités, conseil d'administration ou pêcheurs. Il y a un thème récurrent concernant le manque de communication avec la ministre précédente. Tout à coup, nous venons d'entendre des choses par l'entremise d'un collègue qui participe à l'appel en ce moment.

Ce sont de grandes choses. Je reviens à ma question: quelles sont les répercussions de ces pêches sur le marché? Beaucoup sont en émergence, mais dans le cas de la Gaspésie, il y a pas mal de produits qui sont maintenant sur le marché.

Chris d'Entremont: Cela m'amène à ma deuxième question. Vous savez... Les pêcheurs cherchent toujours à obtenir le meilleur prix, en fonction de la période de l'année et des marchés qui leur sont réellement accessibles. Quel est l'effet de...? M. Sandt-Duguay a dit que les pêcheurs récoltaient près de 150 000 livres par saison. Si nous multiplions ce chiffre par le nombre de permis qui ont été octroyés, quelle est l'incidence sur le prix total des homards dans la région?

Ian MacPherson: Je suis d'accord. Ce volume à ce prix semble être un assez bon rendement, mais il y a d'autres régions qui n'obtiennent rien de tel. Cette année, nous avons eu diverses conditions qui ont contribué à la faible quantité de homards, mais ce n'est pas toujours ainsi chaque année.

Chris d'Entremont: J'avais une foule d'autres questions, mais je vais bientôt manquer de temps.

Rapidement, monsieur MacPherson, comment pouvons-nous mieux consulter les groupes de pêcheurs lorsqu'il s'agit de prendre des décisions plus importantes comme celle-ci?

Ian MacPherson: Il faut instaurer un dialogue. Nous devons comprendre quels étaient les plans du MPO et comment il s'y prenait. Nous avons besoin de suffisamment de temps, afin que les associations puissent avoir leur mot à dire, et pas seulement en être informées à la dernière minute. En tant qu'associations et membres, nous avons de très bonnes idées à proposer sur la façon dont un lancement pourrait bien ou mal se dérouler.

• (1700)

Le président: Merci beaucoup, monsieur d'Entremont.

Nous passons maintenant à M. Morrissey, pour six minutes ou moins.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Sandt-Duguay.

Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendiez en disant qu'il s'agissait d'un plan qui divise et d'une occasion manquée? Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cette occasion manquée?

[Français]

Emmanuel Sandt-Duguay: Je pense qu'on est en train de vivre de grands changements. Compte tenu du changement climatique, le homard qu'on trouve maintenant au Québec est une occasion à saisir. À l'île d'Anticosti, quelques permis seulement ont été délivrés. À lui seul, le territoire du Québec compte plus de 3 000 kilomètres de côte, alors que l'île d'Anticosti en compte environ 500. En ce moment, il y a peut-être 50 permis pour la pêche au homard, et cela inclut ceux qui ont été délivrés. À l'Île-du-Prince-Édouard, M. MacPherson pourra nous le confirmer, il y a peut-être 1 200 pêcheurs de homard. Dans la seule région du golfe, il y a 3 000 pêcheurs de homard.

Je pense qu'il y a de la place, mais soyons patients.

[Traduction]

Robert Morrissey: Pourriez-vous préciser? S'agissait-il plutôt de répartir la ressource entre un plus grand nombre de personnes dans les zones contiguës? Est-ce là une occasion manquée?

[Français]

Emmanuel Sandt-Duguay: Tout à fait.

Je pense qu'on peut, avec le même nombre de homards, satisfaire tout le monde. Je peux vous donner un exemple. On peut revoir les critères.

Pour une flottille, les crabiers de la région 12A sont cinq individus. Il y en a trois qui ont obtenu un permis pour le homard et il y en a deux qui ne l'ont pas obtenu. C'est sûr que ça peut créer des tensions, mais ils étaient seulement cinq. Si trois pêcheurs pêchent chacun 50 000 livres de homard, ça fait 150 000 livres de homard. Or, on aurait pu diviser les 150 000 livres de homard différemment. Chaque pêcheur aurait pu pêcher 20 000 livres de homard et on aurait pu garder 50 000 livres de homard pour la conservation de la ressource.

Tout le monde aurait été content. Il y aurait eu de la conservation et ça aurait été équitable pour tout le monde.

[Traduction]

Robert Morrissey: Je tiens à préciser au Comité qu'il ne s'agissait pas tant de l'octroi du permis exploratoire pour exploiter une ressource qui est maintenant en croissance en raison d'un environnement changeant que de la meilleure répartition possible de cette ressource.

Est-ce que j'interprète bien vos propos?

[Français]

Emmanuel Sandt-Duguay: Oui.

[Traduction]

Robert Morrissey: Je vous remercie.

Monsieur MacPherson, vous avez parlé de « quotas viables ». Pourriez-vous, encore une fois, nous en dire plus sur ce à quoi vous faisiez référence et sur ce que serait un quota viable?

Ian MacPherson: Je n'ai pas de chiffre précis en tête. Ce que j'ai entendu dire au sujet du sébaste, c'est qu'un bateau a probablement besoin d'environ un million de livres.

L'objectif de l'introduction de quotas à l'Île-du-Prince-Édouard était de relancer l'industrie là-bas. Nous avions autrefois une importante industrie du sébaste, mais des investissements sont nécessaires, non seulement dans les bateaux, mais aussi dans la transformation, et ainsi de suite.

Avec une partie de la flotte de pêche à la crevette là-bas, les coûts, les rendements et ce genre de choses pourraient être un point de référence. Or, nous sommes très dépendants du homard à l'Île-du-Prince-Édouard, et nous espérons que le sébaste pourrait être une espèce dans laquelle nous pourrions nous diversifier.

Merci.

Robert Morrissey: Vous avez également parlé d'investissements dans les infrastructures. Je suppose que la transformation se ferait sur la terre ferme. Est-ce exact?

Ian MacPherson: Oui, absolument. Nous avons parlé à certains transformateurs qui souhaitaient ajouter ce volet à leurs activités. Or, s'ils n'ont pas l'assurance qu'un approvisionnement sûr s'en vient, il est assez difficile de réaliser cet investissement.

L'autre chose à laquelle on a fait allusion dans les exposés précédents, c'est une période de cinq ans où on se dit: « Eh bien, le quota viendra l'année prochaine. » Il est difficile de faire des investissements importants sans savoir s'ils seront un jour rentables. C'est donc un autre facteur contributif.

• (1705)

Robert Morrissey: Un certain nombre de témoins ici aujourd'hui ont parlé de rééquilibrer l'environnement. Nous savons donc qu'il se passe quelque chose dans le golfe qui a une incidence sur un certain nombre d'espèces, mais il a également été question de certitude réglementaire.

Que diriez-vous au Comité, du point de vue de la certitude réglementaire, qui serait dans l'intérêt de cette nouvelle pêche au sébaste?

Ian MacPherson: Je ne suis pas certain de pouvoir parler de l'aspect réglementaire, mais je pense que le processus pourrait certainement être peaufiné. Ce n'est pas tous les ans que nous voyons une pêche inactive depuis plus de 20 ans rebondir. Notre collègue vient de faire allusion à une occasion manquée. Cela pourrait aussi être le cas, en ce sens qu'avant l'annonce des quotas, je ne pense pas qu'il y ait eu suffisamment de discussions sur le développement des marchés, le potentiel et les personnes qui pourraient participer.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

[Français]

Je cède maintenant la parole à M. Deschênes pour six minutes ou moins.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Je vais d'abord poser une question à M. Cloutier.

Monsieur Cloutier, vous mentionniez tantôt que vous êtes dans le domaine des pêches depuis 1977. J'ai compris, d'après vos commentaires, que vous êtes d'avis que l'ouverture de la pêche exploratoire se fait sans avis scientifique, sans données objectives suffisantes, ainsi qu'en appliquant les critères de continuité de façon incohérente.

Si vous aviez à résumer la façon dont le processus d'attribution des permis exploratoires de pêche au homard a été fait, quels mots emploieriez-vous?

O'neil Cloutier: Il est clair que le critère de résidence n'a jamais été appliqué de façon uniforme pour tous les demandeurs. Ce principe existe depuis un certain nombre d'années. Du moins, il existe depuis suffisamment longtemps pour qu'on puisse penser que le ministère l'utiliserait en 2025 pour donner un peu de cohérence et de crédibilité au mécanisme. Malheureusement, le ministère a joué avec ce critère en l'appliquant à certaines flottilles, mais pas à d'autres.

Je voudrais répéter que le critère de résidence a été conçu spécialement pour protéger les régions et assurer leur développement économique, et pour assurer leur accès à la pêche côtière dans leur propre région. C'est pour cela que, comme pêcheurs et comme organisation, nous acceptons facilement que le critère de résidence soit appliqué. Malheureusement, le ministère ne l'a pas appliqué.

Alexis Deschênes: Comment qualifieriez-vous la façon dont le processus a été mené?

O'neil Cloutier: Je dirais qu'il a été très rapide. Nous y avons participé à une seule occasion, c'est-à-dire lors des consultations, où nous avons déposé un document assez exhaustif sur la vision du plan de développement, l'aspect économique qu'on doit assurer aux pêches qui se développent et la participation. La ministre et le ministère des Pêches et des Océans n'ont retenu aucune des propositions que nous avons faites pour protéger l'industrie actuelle de la pêche au homard, ainsi que les futures pêches exploratoires.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui dans un immense borbier. On a changé les critères de résidence, ce qui fait que des pêcheurs sont aujourd'hui exclus, alors que d'autres pêcheurs de la même région se retrouvent 400 kilomètres plus loin pour aller pêcher le homard dans le cadre d'une pêche exploratoire, comme le disait plus tôt M. Sandt-Duguay. Cela n'a aucun sens. Nous en avons avisé le ministère, mais cela n'a pas été retenu. C'est vraiment déplorable, parce qu'il y a maintenant une fracture au sein d'une pêche. Les pêcheurs s'entredéchirent au lieu d'être des frères et des compétiteurs.

Alexis Deschênes: J'aimerais que vous nous racontiez comment les choses se sont passées dans la zone 19, où il y avait déjà des pêcheurs commerciaux lorsqu'on a délivré de nouveaux permis de pêche exploratoire.

O'neil Cloutier: Le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie a toujours été en faveur du développement d'une pêche exploratoire, mais de façon ordonnée et non précipitée. C'est une des premières recommandations que nous avons faites dans notre document. Il est donc malheureux de constater aujourd'hui que la ministre a délivré des permis de pêche exploratoire dans une zone de pêche commerciale où la ressource était connue. En fin de compte, elle a mis en compétition des pêcheurs exploratoires avec des pêcheurs commerciaux dans un endroit où les permis se vendent à fort prix. C'est une concurrence qui devient déloyale, puisque certains pêcheurs obtiennent leur permis en l'achetant, tandis que d'autres l'obtiennent gratuitement, alors qu'ils sont dans le même environnement.

Cela crée une situation vraiment bizarre, et ce n'est vraiment pas bon pour les prêteurs et tous ceux qui voudraient acheter un permis, puisqu'on ne sait pas comment le ministère agira à l'avenir quant à l'octroi de permis. Va-t-on octroyer des permis de pêche exploratoire dans d'autres zones et détruire le marché, c'est-à-dire la façon dont les pêcheurs se vendent des permis entre eux en se disant que l'un entre alors que l'autre sort?

Ce sont des réflexions que nous devons avoir maintenant, puisqu'on ne peut pas se fier à Pêches et Océans Canada en ce qui concerne l'avenir.

• (1710)

Alexis Deschênes: Merci, monsieur Cloutier.

Il me reste une minute.

Monsieur Sandt-Duguay, vous avez parlé d'un plan qui divise et d'une occasion manquée. Vous proposez des quotas ou de plus petits casiers. Qu'auriez-vous fait pour accroître l'adhésion des pêcheurs à l'attribution des permis?

Emmanuel Sandt-Duguay: D'abord, on doit s'appuyer sur la science et des données pour avoir un portrait de la situation. Au départ, il n'y avait pas de données, mais maintenant qu'il y en a, après une première année, la situation pourrait être corrigée. Si on ne fait rien, cela pourrait augmenter les divisions.

Le président: Merci, monsieur Deschênes.

Cela conclut le premier tour.

[Traduction]

Sur ce, nous allons commencer la deuxième série de questions. Nous n'aurons pas le temps de faire une série complète, mais nous allons commencer par M. Small. Vous avez cinq minutes.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Je vais lire une motion que j'ai déposée le 18 septembre. J'ai donné l'assurance à Jeanette Russell, la mère d'un jeune homme qui a perdu la vie au large de la côte Sud du Labrador à l'automne 2021, que je soumettrais cette étude au Comité. La motion se lit:

Que, attendu que la pêche est l'industrie la plus mortelle au Canada, avec une moyenne de 11 pêcheurs qui perdent la vie chaque année, comparativement à un pays comme l'Islande qui débarque deux fois plus de poissons que le Canada avec une moyenne d'un décès par année;

a) le comité entreprenne une étude composée de:

- i. une réunion de 2 heures avec des représentants du ministère des Pêches et des Océans ainsi que de la Garde côtière canadienne,
- ii. une réunion de 1 heure avec l'honorable Steven MacKinnon, ministre des Transports,
- iii. une réunion de 1 heure avec des représentants de Transports Canada,
- iv. une réunion de 2 heures avec des représentants d'autres pays, et
- v. trois réunions de 2 heures avec différents intervenants et experts;

b) le comité fasse rapport de ses conclusions à la Chambre;

c) conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son rapport.

Je propose de reprendre le débat sur cette motion, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

Je crois comprendre que c'est sur cette motion que le débat a été ajourné. Vous proposez donc de reprendre le débat qui a été ajourné.

Clifford Small: C'est exact.

Le président: D'accord. Merci, monsieur Small.

À titre d'information, votre temps de parole a été mis sur pause lorsque vous avez présenté cette motion, et il s'agit d'une motion dilatoire. Nous devons donc voter sur la reprise du débat qui a été ajourné sur la motion.

Il s'agit d'un vote pour reprendre le débat sur la motion.

Monsieur Cormier, vous avez la parole.

• (1715)

Serge Cormier: Pouvons-nous avoir deux minutes, juste pour nous en assurer? Il doit d'abord présenter une motion pour reprendre le débat sur cette motion. Ensuite, si c'est un oui, nous pourrions débattre de la motion. Est-ce bien ce que vous dites? Nous venons de recevoir la motion. Pouvons-vous nous accorder deux minutes? Est-ce que cela vous convient? Pouvons-nous faire une pause de deux minutes?

Le président: Nous allons suspendre la séance pendant deux minutes pour examiner la motion.

Nous allons suspendre la séance très brièvement.

• (1715)

(Pause)

• (1715)

Le président: Nous reprenons nos travaux. Nous sommes de retour.

À titre d'information pour les témoins, nous nous occupons d'une question qui concerne les travaux du Comité. Nous reviendrons à votre témoignage sous peu, une fois que nous aurons réglé cette question.

Sur ce, nous allons passer au vote. Nous venons de confirmer qu'il s'agit de la même motion qui a été présentée auparavant, et dont le débat a été ajourné.

Nous allons voter sur la reprise ou non du débat sur cette motion, débat qui a été ajourné précédemment.

Elle ne peut pas faire l'objet d'un débat, alors nous devons passer directement au vote.

(La motion est adoptée.)

Le président: La motion a été adoptée, alors le débat sur la motion peut reprendre.

[Français]

Nous entendrons d'abord M. Deschênes. Ce sera ensuite au tour de M. Cormier.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole.

Alexis Deschênes: Je propose un amendement afin qu'on puisse étudier ce sujet important sans empiéter sur les champs de compétence des provinces, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail. Je propose donc que, après la liste des réunions, on ajoute « l'étude se concentrant sur les champs de compétence fédéraux » ou « l'étude restant dans les champs de compétences du fédéral ».

[Traduction]

Le président: Nous allons poursuivre l'examen de l'amendement à la motion.

Monsieur Morrissey, vous avez la parole.

• (1720)

Robert Morrissey: Monsieur le président, j'aimerais obtenir des éclaircissements. Pourriez-vous distribuer l'amendement pour que nous ayons le libellé? C'était assez clair, mais je veux voir ce que dit l'amendement avant d'en discuter. Il pourrait la reformuler.

[Français]

Le président: Monsieur Deschênes, avez-vous cet amendement par écrit?

Sinon, vous pourriez le relire très lentement pour que nous puissions...

[Traduction]

Robert Morrissey: Monsieur le président, il peut le lire, mais lentement pour que je puisse bien l'entendre.

[Français]

Alexis Deschênes: L'amendement consiste à ajouter les mots suivants: « que sur ce qui ressort des compétences fédérales et excluant ce qui ressort des compétences provinciales ».

[Traduction]

Robert Morrissey: Il n'empiète pas sur les compétences provinciales.

Le président: Merci beaucoup.

Y a-t-il quelqu'un d'autre qui aimerait se prononcer sur l'amendement à la motion? Non.

(L'amendement est adopté.)

Le président: Le débat peut se poursuivre sur la motion modifiée.

Monsieur Morrissey, vous avez la parole.

Robert Morrissey: Monsieur le président, la motion ne nous pose aucun problème — en fait, nous l'appuyons —, mais nous avons des témoins pour notre étude. Je préférerais que nous discutions de la motion pendant les travaux du Comité.

Nous appuyons la motion modifiée. Elle arrive à point nommé. Il y a deux ou trois questions concernant les pays étrangers, mais nous préférierions que cela soit inscrit à l'ordre du jour des travaux du Comité à une date ultérieure, afin que nous puissions revenir aux témoins qui sont ici pour parler du sébaste.

Le président: Monsieur Small, vous avez la parole.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Il semble que tout le monde dans la salle soit en faveur de cette motion. C'est une étude très importante pour aider plus de mères et de pères à célébrer Noël. Je pense que nous devrions mettre la motion aux voix et poursuivre.

Le président: Monsieur Morrissey, je n'étais pas certain si vous proposiez une motion d'ajournement du débat. Je vous cède la parole pour clarifier ce point.

Robert Morrissey: Monsieur le président, je crois que le Comité a accepté la motion, et il pourra l'examiner en temps opportun. Si nous commençons le débat sans avoir eu l'occasion de l'analyser en profondeur... Il ne nous reste que quelques minutes avec les témoins qui comparaissent pour notre étude.

La motion a été acceptée par le Comité. Le Comité n'a pas décidé du moment de s'en occuper. Ai-je raison?

Des députés: C'est exact.

Robert Morrissey: C'est donc notre position.

Le président: Monsieur Arnold, vous avez la parole.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Tout le monde a vu la motion. Nous avons approuvé l'amendement. Nous pourrions simplement passer au vote et régler la question en une minute et demie, si tout le monde est déjà d'accord avec la motion, plutôt que de retarder le tout davantage par un débat.

Le président: S'il n'y a pas d'autres interventions à ce sujet...

Robert Morrissey: Quelle est la prochaine étape?

Le président: Il s'agirait de voter sur la motion modifiée, pour que ce soit l'une des motions d'étude approuvées.

• (1725)

Robert Morrissey: D'accord. Passons au vote.

Le président: Comme il n'y a pas d'autres interventions, pouvons-nous passer au vote?

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président: Monsieur Small, vous avez la parole. Il vous reste deux minutes. Nous allons poursuivre avec nos témoins.

Clifford Small: Monsieur le président, je vais céder mon temps de parole à M. Deschênes.

[Français]

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Monsieur Sandt-Duguay, poursuivons la discussion que nous avons parce que, le but de cet exercice est de voir comment cela s'est fait et comment nous pourrions améliorer les choses. Vous suggériez notamment de réduire le nombre de casiers.

Vous n'en avez pas beaucoup parlé lors de votre présentation, mais je sais que vous avez servi à titre de consultant auprès des communautés autochtones. C'est quand même un rôle important. Durant ces deux dernières minutes, j'aimerais que vous nous présentiez votre point de vue sur la question autochtone.

Comment procéderiez-vous à l'avenir, si on avait d'autres sec-teurs de pêches à ouvrir, pour que ce soit un plan qui unit le plus de gens possible, et non un plan qui divise?

Emmanuel Sandt-Duguay: À la base, je dirais qu'il faudrait faire plus de consultations. Comme je l'ai dit, la pêche au homard est une pêche côtière. Je pense donc que le principe de la résidence aurait dû être suivi et qu'il aurait dû y avoir une cohérence.

Les critères favorisent certains pêcheurs et en excluent d'autres. Je parle des pêcheurs allochtones. Je pense qu'il y a une déception parce qu'il y en a beaucoup qui n'ont pas eu de permis. Dans le plan, on parle de la relève. Or, je suis déçu pour la relève quand je pense à tous ceux qui, au cours des dernières années, ont acheté à fort prix des entreprises, notamment de pêche au turbot. Ce sont eux qu'il aurait fallu aider. Ce sont eux qui ont payé le gros prix, ces dernières années, et qui n'ont pas été reconnus par un système de pointage. Ils ont été exclus. Peut-être que certaines personnes plus âgées qui se préparaient à prendre leur retraite sous peu ont décidé de rester dans les pêches après avoir obtenu un permis de pêche au homard.

Je pense que, dans la boîte à outils du MPO, il y avait d'autres solutions concernant les flottilles en difficulté comme les crevettiers et les pêcheurs de turbot. Par ailleurs, ce n'est pas figé dans le temps parce que, pour la pêche à la crevette, cela va mieux cette année.

En ce qui a trait à la pêche à la crevette, il y a deux semaines, des quadrilatères de pêche au turbot ont fermé parce qu'on prenait trop de petits turbots. Cela reviendra peut-être aussi. Cela dit, il est difficile, lorsqu'il n'y a pas eu de consultations, de faire valoir le fait que les pêcheurs qui sont déjà résidents devraient en bénéficier les premiers ou être priorités. Lorsqu'il n'y a pas trop de consultations et que c'est fait de manière précipitée et qu'après, nous demandons des réponses, nous n'obtenons pas de réponses non plus.

De mon côté, j'ai écrit une lettre et je n'ai pas reçu de réponse. Je n'ai même pas eu d'accusé de réception. Je me suis mis en mode solution. Je me suis dit qu'on avait délivré des permis jusqu'à Rimouski, mais qu'on pourrait peut-être en obtenir pour des zones plus à l'Ouest. J'ai discuté avec d'autres pêcheurs du coin, car je ne suis pas le seul à ne pas avoir eu de permis. Nous nous sommes dit que ça prenait des données pour prendre une décision éclairée et que nous pourrions demander un permis pour les zones plus à l'ouest.

Nous avons monté un projet scientifique. J'ai demandé un permis scientifique concernant la remise à l'eau du homard pour faire un échantillonnage aléatoire afin de voir s'il pourrait y avoir du homard à l'ouest et si on pourrait satisfaire quelques résidents du secteur qui ont été exclus. Le ministère des Pêches et des Océans a refusé. J'ai fait ce projet à mes frais, et cela a été refusé.

Le président: Merci beaucoup. Je suis désolé, je dois vous interrompre.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Klassen pour un maximum de cinq minutes.

Ernie Klassen: Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour M. Cloutier.

L'accès fondé sur la résidence est la norme pour de nombreuses pêches. Elle contribue à maintenir la richesse que la pêche apporte au sein même des collectivités côtières. Étant donné que les limites établies par la ministre précédente n'étaient pas considérées comme justes par certains, où suggérez-vous de fixer l'exigence de résidence?

• (1730)

[Français]

O'neil Cloutier: Les critères de contiguïté sont reconnus et connus par tous les pêcheurs et toutes les organisations au Québec. Ils existent pour protéger chaque région, comme je le disais plus tôt. Ce que nous trouvons surprenant, c'est que le ministère ne les ait pas appliqués de façon unilatérale ou de façon égale pour tous les groupes de pêcheurs se présentant pour obtenir un permis. Il est là, le problème.

Comme les critères n'ont pas été appliqués équitablement, on a aujourd'hui des groupes de pêcheurs récalcitrants qui réclament une réparation, et cela va être très difficile pour le ministère ou pour le regroupement de réparer les pots cassés, car le mal est fait. Alors, il ne s'agit pas de déterminer si on devait ou non appliquer le critère de résidence. On devait l'appliquer, parce que c'est le seul critère

qui est équitable envers les différentes régions qui se développent en pêchant différentes espèces.

[Traduction]

Ernie Klassen: D'accord, mais si le stock se déplace d'une région à une autre, je me demande comment on transfère les permis à mesure qu'il se déplace.

[Français]

O'neil Cloutier: En fait, une région ne se vide pas totalement d'une espèce. Dans le cas du homard, par exemple, on observe une diminution des stocks aux États-Unis, dans les Maritimes et dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse. Cependant, il serait difficile de transférer le permis d'un pêcheur, parce que l'espèce se déplace, pour qu'il aille pêcher dans une autre région qui, elle, réclame le développement d'une nouvelle pêche. Si le homard se déplace vers le nord, il est évident que les régions qui ne pêchent pas le homard actuellement vont vouloir développer leurs pêcheries, comme toutes les autres régions le voudraient.

Alors, je ne pense pas qu'on puisse transférer un permis d'une région à l'autre. Peut-être pourrait-on les vendre d'une région à l'autre, mais on ne pourrait certainement pas transférer le permis d'un pêcheur pour qu'il aille pêcher dans une autre région. Ce ne serait pas possible d'appliquer cela.

[Traduction]

Ernie Klassen: D'accord.

Ma prochaine question s'adresse à M. MacPherson. Je me demande dans quelle mesure il y a des fluctuations dans l'industrie. Vous avez parlé de la fluctuation des stocks. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Ian MacPherson: Eh bien, nous avons constaté des augmentations assez spectaculaires à l'Île-du-Prince-Édouard en raison de... Lorsque je dis « pour chaque nouveau permis, un permis disparaît », cela signifie qu'un permis acheté égale un permis vendu. Il n'y a pas d'effort de pêche supplémentaire. Il y a environ 12 ans, nous avons éliminé plus de 44 000 casiers à l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui a vraiment aidé la pêche à rebondir.

Oui, vous savez, nous avons constaté des baisses liées aux ouragans sur la côte Est dans certaines régions au cours des cinq dernières années, mais cela se produit assez souvent en ce qui concerne... Si une zone fait l'objet d'une pêche intensive, même dans l'espace de quatre ou cinq ans, on peut voir un changement. C'est en partie attribuable au climat, mais nous devons être conscients du fait que cela peut aussi être lié à l'effort de pêche dans une région donnée.

Ernie Klassen: Merci.

Le président: Désolé, monsieur Klassen, il ne vous reste qu'environ 10 secondes.

Ernie Klassen: D'accord, c'est bien, alors.

Le président: Excellent.

Merci beaucoup, monsieur Klassen.

Sur ce, nous allons conclure avec notre deuxième groupe de témoins.

Je tiens à remercier nos témoins de leur témoignage et de leur présence en personne ou virtuelle. Vos témoignages nous seront très utiles pour terminer notre rapport, qui contiendra des recommandations pour le gouvernement.

Le Comité doit se pencher sur quelques dossiers, mais je veux auparavant vous remercier encore une fois et vous libérer.

Il y a deux ou trois questions que j'aimerais régler assez rapidement. La première est...

Monsieur Gunn, allez-y.

• (1735)

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): J'aimerais proposer de reprendre le débat sur ma motion d'étude concernant la transition de l'aquaculture du saumon en enclos à filet ouvert en Colombie-Britannique.

Le président: D'accord. Attendez un instant. Je veux simplement m'assurer que les gens ont cette motion qui est présentée.

Serge Cormier: Monsieur le président, pouvons-nous suspendre la séance, s'il vous plaît?

Le président: Oui, suspendons la séance très brièvement.

• (1735)

(Pause)

• (1740)

Le président: Nous sommes de retour.

À titre de précision, la dernière fois que nous avons débattu de cette motion, il y avait la motion, puis l'amendement à la motion qui avait été présenté par M. Deschênes et qui n'avait pas encore été mis aux voix. Nous en étions là lorsque le débat a été ajourné. Nous voterions pour reprendre le débat à ce stade.

Cela dit, il ne s'agit pas d'une motion sujette à débat, et nous devons donc la mettre aux voix. Vous devriez tous avoir la motion. Vous devriez également avoir reçu un courriel qui explique la différence entre la motion initiale et l'amendement à cette motion qui a également été présenté et dont nous étions en train de discuter lorsque le débat a été ajourné.

Sur ce...

• (1745)

Paul Connors: N'y a-t-il pas un débat?

Le président: Non, non; lorsque le débat a été ajourné la dernière fois, nous étions en train de débattre de l'amendement de M. Deschênes à cette motion. Nous voterions pour reprendre le débat sur cette motion et l'amendement que M. Deschênes a proposé à cette motion.

Sur ce, nous devons passer au vote pour savoir si nous allons reprendre le débat.

Je vais céder la parole au greffier.

(La motion est adoptée par 9 voix contre 0.)

Le président: Nous reprenons le débat sur la motion.

Sur ce, nous allons ouvrir le débat sur l'amendement et donner la parole à M. Klassen en premier.

Je suis désolé. M. Morrissey a levé la main en premier.

Robert Morrissey: Monsieur le président, à titre de précision, nous sommes revenus à l'amendement qui faisait l'objet du débat. Pour que tout le monde le sache, il ne s'agit pas de la motion.

Vous pourriez peut-être rappeler au Comité l'amendement proposé par M. Deschênes, ou il pourrait le faire. C'est là où nous en sommes. Je ne sais pas trop de quoi il s'agissait.

Le président: Si vous me le permettez, lorsque le débat reprendra, ce sera sur l'amendement de M. Deschênes, à savoir que la motion soit modifiée au point b)(3), par substitution, aux mots « trois réunions de deux heures » des mots « deux réunions de deux heures ». C'est l'amendement qui a été proposé.

Y a-t-il d'autres interventions sur l'amendement de M. Deschênes?

Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement de M. Deschênes?

(L'amendement est adopté.)

Le président: Nous revenons à la motion modifiée par M. Deschênes.

Y a-t-il des commentaires à ce sujet?

Monsieur Klassen, allez-y.

Ernie Klassen: Il me semble qu'un rapport sera publié sous peu, alors je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt du Comité de faire cette étude maintenant. Nous ferions le travail en double en attendant ce rapport qui est presque terminé. Nous pourrions utiliser le temps du Comité d'une bien meilleure façon. L'année dernière, ISDE, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, a publié l'ébauche du rapport sur la transition pour le saumon en Colombie-Britannique. Le groupe de travail intergouvernemental sur l'aquaculture du saumon relève de ce ministère, et non du ministère des Pêches.

Il me semble simplement qu'il serait dans l'intérêt du Comité de ne pas commencer une étude sur un sujet qui fera l'objet d'un rapport sous peu de toute façon.

Le président: Merci, monsieur Klassen.

C'est maintenant au tour de M. Small, qui sera suivi de M. Cormier.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Avec tout le respect que je dois au secrétaire parlementaire, monsieur le président, cette étude pourrait ne pas avoir lieu avant plusieurs mois. Je suppose que le rapport auquel M. Klassen a fait référence est pour ainsi dire imminent, et nous savons que cette étude pourrait même ne pas avoir lieu avant pareille date l'an prochain. Qui sait? Je ne sais pas si c'est une raison pour ne pas la faire, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Small.

C'est maintenant au tour de M. Cormier.

[Français]

Serge Cormier: Merci, monsieur le président.

À la suite du commentaire de mon collègue le secrétaire parlementaire, je veux dire que suis d'accord avec lui, à savoir qu'un rapport sera publié bientôt. Si nous procédons à cette étude, nous allons pratiquement faire le même travail qui a déjà été fait.

Je propose donc un amendement, qui sera distribué dans les deux langues officielles.

Je propose de supprimer les points b. et c. de la motion de M. Gunn et de les remplacer par ce qui suit:

Que le Comité organise une réunion de deux heures, afin d'entendre les représentants du groupe de travail intergouvernemental sur la transition de l'aquaculture du saumon en Colombie-Britannique, afin de donner une mise à jour au Comité sur leur travail.

[Traduction]

C'est l'amendement que je propose.

Cela n'ajoute pas une autre étude complète à la liste des études que nous avons déjà, et nous serons au moins en mesure d'obtenir une mise à jour de la part des représentants du groupe de travail qui se sont penchés sur le plan de transition, sur la situation actuelle et sur la suite. Je pense simplement que cela nous permettra encore une fois de gagner du temps par rapport à la liste d'études que nous avons déjà devant nous.

C'est l'amendement que je propose, monsieur le président.

• (1750)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

Un autre amendement a été proposé à cette motion qui a déjà été modifiée par M. Deschênes. Le débat se poursuit sur l'amendement de M. Cormier.

Je vois que M. Gunn a levé la main.

Aaron Gunn: Merci, monsieur le président.

Évidemment, une poignée de motions d'étude ont été adoptées, et nous allons déterminer l'ordre dans lequel nous allons procéder à une date ultérieure, mais l'idée de supprimer les éléments qui nous permettraient de parler à des personnes qui voient leur gagne-pain disparaître en raison de l'incertitude créée par cette décision et par le MPO est tout à fait inacceptable.

Nous avons des milliers de personnes en Colombie-Britannique qui ne savent pas si elles vont pouvoir payer leur hypothèque. Elles ne savent pas si elles vont pouvoir nourrir leur famille. Elles ne savent pas si leur emploi sera toujours là dans six mois, dans neuf mois ou dans un an.

Même si j'aimerais donner au gouvernement le bénéfice du doute quant à la possibilité qu'une solution magique soit imminente, je crois que c'est la raison d'être de ce comité d'examiner ces questions et, dans mon cas, de défendre mes électeurs. Je serais heureux d'avoir une mise à jour de la part du ministère. C'est pourquoi nous avons ici, au point b), une réunion avec la ministre des Pêches ainsi qu'au point b)(ii) avec les responsables concernés du ministère des Pêches. C'est bien, mais nous devons entendre les personnes qui risquent de perdre leur gagne-pain en raison de ces décisions. Nous devons parler aux pêcheurs de génération en génération, et nous devons parler aux experts de l'industrie et aux experts scientifiques qui peuvent essayer de nous expliquer la science derrière cette décision.

Je pense qu'il est essentiel que cela soit inscrit à l'horaire. Il reviendra probablement au Comité, à un autre moment, de déterminer le moment où nous examinerons ces questions, mais je ne pense pas que nous devrions balayer sous le tapis des décisions qui pourraient avoir une incidence sur le gagne-pain de milliers de personnes, de milliers de Canadiens. Je dois également souligner que cela pourrait créer un précédent très préoccupant pour d'autres provinces du Canada atlantique et le Québec qui ont leur propre industrie de l'aquaculture.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

C'est maintenant au tour de M. Cormier.

Serge Cormier: Je comprends tout à fait le point de vue de M. Gunn lorsqu'il dit que des gens sont touchés par cette décision, quelle qu'elle soit, mais le groupe dont nous parlons, que nous voulons entendre ici, a également entendu le témoignage de gens qui proviennent sans doute de sa circonscription. Ils peuvent, à tout le moins, nous fournir une mise à jour sur ce qu'ils font et sur l'état actuel du plan. Plutôt que de tenir quelques réunions à ce sujet, demandons à ce groupe de venir témoigner.

Je propose que nous votions sur l'amendement, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Cormier.

M. Arnold est le suivant, puis ce sera au tour de M. Deschênes.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Je dois m'opposer à la proposition de M. Cormier. Cela ressemble à l'approche descendante que nous avons vue de la part de ce gouvernement. La proposition de M. Gunn consiste simplement à entendre les personnes qui sont touchées, et pas seulement celles qui font les règles. J'appuie la proposition de M. Gunn, sans l'amendement de M. Cormier.

Le président: Merci, monsieur Arnold.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole.

Alexis Deschênes: Monsieur le président, compte tenu du fait que le Comité fera d'autres études avant l'étude proposée, et qu'on nous dit qu'un plan de transition sera rendu public sous peu, je pense qu'on devrait conserver le libellé actuel de la motion, tout en gardant à l'esprit qu'on fera probablement notre étude une fois le plan de transition rendu public. Les signataires du plan pourront donc venir le défendre.

• (1755)

[Traduction]

Le président: Y a-t-il quelqu'un d'autre qui aimerait intervenir à ce stade? Non.

Sur ce, nous pouvons passer au vote sur l'amendement de M. Cormier.

(L'amendement est rejeté par 5 voix contre 4.)

Le président: L'amendement est rejeté. Nous reprenons donc le débat sur la motion modifiée par M. Deschênes. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir à ce stade?

Non. Passons au vote.

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: D'accord, nous en avons donc terminé.

Il y a deux petites questions que j'espère vraiment que nous pourrions régler au cours des quatre prochaines minutes.

Premièrement, nous avons le budget pour l'étude sur le sébaste. Vous l'avez tous reçu. Est-ce que tout le monde est d'accord pour approuver ce budget tel qu'il a été distribué?

Des députés: D'accord.

Le président: Nous devons finaliser le rapport sur les bateaux délaissés et abandonnés. D'après les discussions que nous avons eues, je ne crois pas qu'il y ait d'autres changements à la version provisoire qui a été envoyée par les analystes, alors sommes-nous d'accord pour l'approuver telle quelle?

Des députés: D'accord.

Le président: Nous avons besoin d'un titre pour ce rapport. Les analystes ont prévu un titre qui pourrait être communiqué, à moins que les gens aient des idées sur ce qu'ils veulent proposer pour le... Permettez-moi de mentionner celui que les analystes suggèrent « Agir ensemble pour remédier aux bateaux délaissés au Canada ». Est-ce que tout le monde est d'accord?

Mel Arnold: Ce devrait être « délaissés et abandonnés ».

Le président: À mon avis, ce devrait être abandonnés et délaissés.

Mel Arnold: On parle des bateaux délaissés et abandonnés.

Le président: Personnellement, cela ne me pose pas de problème, et il semble que nous soyons d'accord autour de la table.

Le Comité est-il d'accord pour que le président, le greffier et les analystes soient autorisés à faire...

Mel Arnold: Sommes-nous censés nous occuper d'une ébauche de rapport en public?

Le président: C'est correct. Nous n'allons pas y apporter de changements ici, voilà pourquoi. Normalement, je ne le ferais pas, mais comme nous sommes d'accord...

La motion que nous avons ici est la suivante: le Comité est-il d'accord pour que le président, le greffier et les analystes soient autorisés à apporter les modifications grammaticales et rédactionnelles nécessaires sans modifier le fond du rapport?

Des députés: D'accord.

Le président: Sommes-nous d'accord pour que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport?

Des députés: D'accord.

Le président: Est-il convenu que les opinions dissidentes et complémentaires soient en Calibri de 12 points, avec alignement à gauche, à interligne 1,5, remises en version électronique dans les deux langues officielles au greffier du Comité au plus tard...?

Mel Arnold: Pourrions-nous demander le 20 octobre, le lundi suivant notre retour de la relâche? Nous devons nous occuper de la traduction, etc.

Le président: Est-ce que cela convient à tout le monde?

Des députés: D'accord.

Le président: D'accord. Nous dirons d'ici le 20 octobre et que le président présente le rapport à la Chambre.

Des députés: D'accord.

Le président: Très bien. C'est tout. La motion est adoptée, et nous l'avons fait à une minute de la fin.

Sur ce, je vous remercie tous de votre présence aujourd'hui.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>